

Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20101007-2010-10-07_049-DE
Date de signature : 08/10/2010
Date de réception : 08/10/2010
Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMENT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Christine MASSU	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 février 1995 (n° 95/101) et du décret du 6 mai 1995 (n° 95-635), Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Dijonnais a adressé à la Communauté de l'agglomération dijonnaise le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur le périmètre du Syndicat Mixte.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément à la réglementation issue de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de donner acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

**Syndicat
Mixte du
Dijonnais**

2009

**Rapport annuel
sur le prix et la
qualité des
services publics
de la distribution
d'eau potable et
d'assainissement
des eaux usées**



Rappel

Depuis 1995, en vertu du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable et du service de l'assainissement des eaux usées.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services :

- vérifier si les objectifs poursuivis par la collectivité sont atteints ou en voie de l'être,
- contrôler les missions des délégataires.

Le rapport annuel rédigé par la collectivité n'est pas à confondre avec le rapport établi par chaque délégataire, même s'il forme un recueil analytique de différentes données ; les rapports spécifiques de chaque délégataire sont à disposition des élus et consommateurs pour consultation au siège du Syndicat Mixte du Dijonnais*.

Ce rapport annuel est complété des analyses de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, rassemblées annuellement par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales pour les entités de plus de 3 500 habitants.

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau potable et assainissement des eaux usées.



*** Syndicat Mixte du Dijonnais**
40 avenue du Drapeau
BP 17510

21075 DIJON Cedex

tél : 03.80.48.11.40 - fax : 03.80.66.17.32

e-mail : smd@grand-dijon.fr

sommaire

3 Introduction

- 4 Le programme **eau**vitale
- 5 L'harmonisation du prix et des services de l'eau
- 7 Clauses d'insertion sociale dans les marchés publics
- 8 Favoriser l'information sur les questions de l'eau
- 9 Évolution des délégations de service public eau et assainissement

I'Eau potable

- 11 Indicateurs techniques
- 12 Les services délégués
- 14 Chiffres et faits marquants de l'année 2008
- 17 Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise
- 29 Protection de la ressource en eau de l'agglomération dijonnaise
- 23 La qualité de la ressource en eau
- 25 Détails 2009 des paramètres de la qualité de l'eau
- 28 Suppression des branchements en plomb
- 29 Le traitement de l'eau de l'agglomération dijonnaise
- 30 Production des ressources en eau en 2009
- 32 Les Ventes d'Eau en Gros
- 33 Les réservoirs d'eau potable
- 34 Indicateurs Techniques 2009
- 38 Remplacement des compteurs
- 39 Indicateurs financiers
- 40 La facture d'eau
- 41 Factures type 120 m3 au 1er janvier 2010
- 57 État de la dette

I'Assainissement des eaux usées

- 59 Indicateurs techniques
- 61 Les services délégués
- 63 Les chiffres et les postes de relèvement
- 64 Les conventions de déversement avec les industriels
- 65 Les faits marquants en 2009
- 68 Fonctionnement de la station eauvitale en 2009
- 70 Fonctionnement de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur en 2009
- 72 Indicateurs techniques 2008
- 76 Service Public d'Assainissement Non Collectif
- 77 Indicateurs financiers
- 78 La facture d'assainissement
- 79 Factures type 120 m3 au 1er janvier 2009
- 102 État de la dette
- 103 Prix de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2009



Introduction

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Communauté d'agglomération dijonnaise exerce les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de l'agglomération.

Par délibération du 14 janvier 2000, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Est Dijonnais (S.I.A.E.D.), qui est ainsi devenu le Syndicat Mixte du Dijonnais (arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 2000).

Depuis le 1^{er} janvier 2004, cinq nouvelles communes ont adhéré à la Communauté d'agglomération dijonnaise, transférant en même temps leur compétence eau et assainissement au Grand Dijon et donc au Syndicat Mixte du Dijonnais. L'une d'entre elles, Crimolois, était déjà membre du Syndicat Mixte du Dijonnais. Les quatre autres communes intégrant le périmètre de gestion du Syndicat Mixte du Dijonnais sont Bressey-sur-Tille, Bretenière, Hauteville-les-Dijon et Magny-sur-Tille.

Le 1^{er} janvier 2007 la commune de Fénay a rejoint le Grand Dijon et agrandi donc le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais.

Au cours de l'année 2009, le Syndicat Mixte du Dijonnais a poursuivi son travail en l'organisant autour de plusieurs enjeux d'avenir :

- assurer une plus grande sécurité et qualité d'approvisionnement en eau potable du Grand Dijon (et hors agglomération pour les ventes d'eau en gros notamment),
- contribuer à la protection de la nature en lui rendant une eau propre,
- garantir un prix de service de l'eau plus juste et accessible à tous (renouvellement de plusieurs délégations de service public eau potable et assainissement),
- participer à la construction d'un urbanisme respectueux de l'environnement et maîtriser les nuisances, et contribuer à la cohérence de développement du "Bassin Dijonnais",
- maximaliser les ressources existantes et tendre vers des économies d'eau (lutte contre les fuites),
- sensibiliser, éduquer et former à la bonne gestion des ressources en eau.

Ces enjeux d'avenir fondent le programme **eauvitale**, lancé le 9 novembre 2004 par le Syndicat Mixte du Dijonnais, pour bien gérer des ressources en eau du Grand Dijon.

Colette Popard

Vice Présidente de la Communauté de l'agglomération dijonnaise
Déléguée aux questions de l'eau et de l'assainissement
Présidente du Syndicat Mixte du Dijonnais
Maire Adjointe de Dijon
Conseillère Générale

PROGRAMME  **eauvitale**
pour bien gérer
les ressources en eau du Grand Dijon

Le programme eau**vitale**

Le 9 novembre 2004, le Syndicat Mixte du Dijonnais a lancé un programme dédié à la bonne gestion des ressources en eau du Grand Dijon : le programme eau**vitale**.

Parce qu'elle est un bien vital dont la qualité et la quantité peuvent être mises à mal par les activités humaines, l'eau est au cœur des défis que doit relever le Grand Dijon. Le programme eau**vitale** a été institué pour répondre à ces objectifs de développement durable.

Démarche globale, cohérente et concertée, cette politique de l'eau appelle tout d'abord à la construction d'équipements du meilleur niveau européen. Elle passe ensuite par la reconquête et la préservation du patrimoine aquatique et environnemental. Enfin, elle a pour objectif d'impliquer tous les acteurs de l'eau et tous les citoyens pour une prise de conscience individuelle et un engagement de tous.

10 chantiers majeurs pour le programme eau**vitale**

Protection de l'environnement et des ressources naturelles, amélioration du cadre de vie, santé publique, équité sociale et optimisation des investissements du Grand Dijon sont les valeurs sur lesquels se fondent les 10 chantiers qui composent aujourd'hui le programme eauvitale**.**

- 1** Harmoniser le prix et les services de l'eau pour tous les habitants du Grand Dijon
> objectif permanent
- 2** Réduire les pertes du réseau d'eau potable du Grand Dijon
> objectif permanent
- 3** Supprimer d'ici 2013 tous les branchements d'eau potable en plomb du Grand Dijon
> chantier réalisé à plus de 40 %
- 4** Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur
> chantier terminé
- 5** Reconstruire la station de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic
> chantier terminé
- 6** Assurer un contrôle systématique des rejets d'eaux usées des entreprises industrielles du Grand Dijon
> chantier en plein développement
- 7** Refaire de l'Ouche une rivière de qualité
> régénération en cours, lié à la mise en route de la nouvelle station d'épuration des eaux usées eau**vitale**
- 8** Régénérer la qualité de l'eau de la nappe sud de Dijon
> régénération en cours avec la construction des usines de traitement d'eau potable de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Longvic
- 9** Pérenniser l'approvisionnement en eau potable du Grand Dijon depuis les ressources actuelles
- 10** Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon
> objectif permanent



L'harmonisation du prix et des services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

Chantier n°1 du programme eauvitale

Pour assurer à tous les habitants du Grand Dijon un prix plus juste, le chantier n°1 du programme eauvitale vise à harmoniser le prix et les services de l'eau sur tout le territoire de l'agglomération dijonnaise.

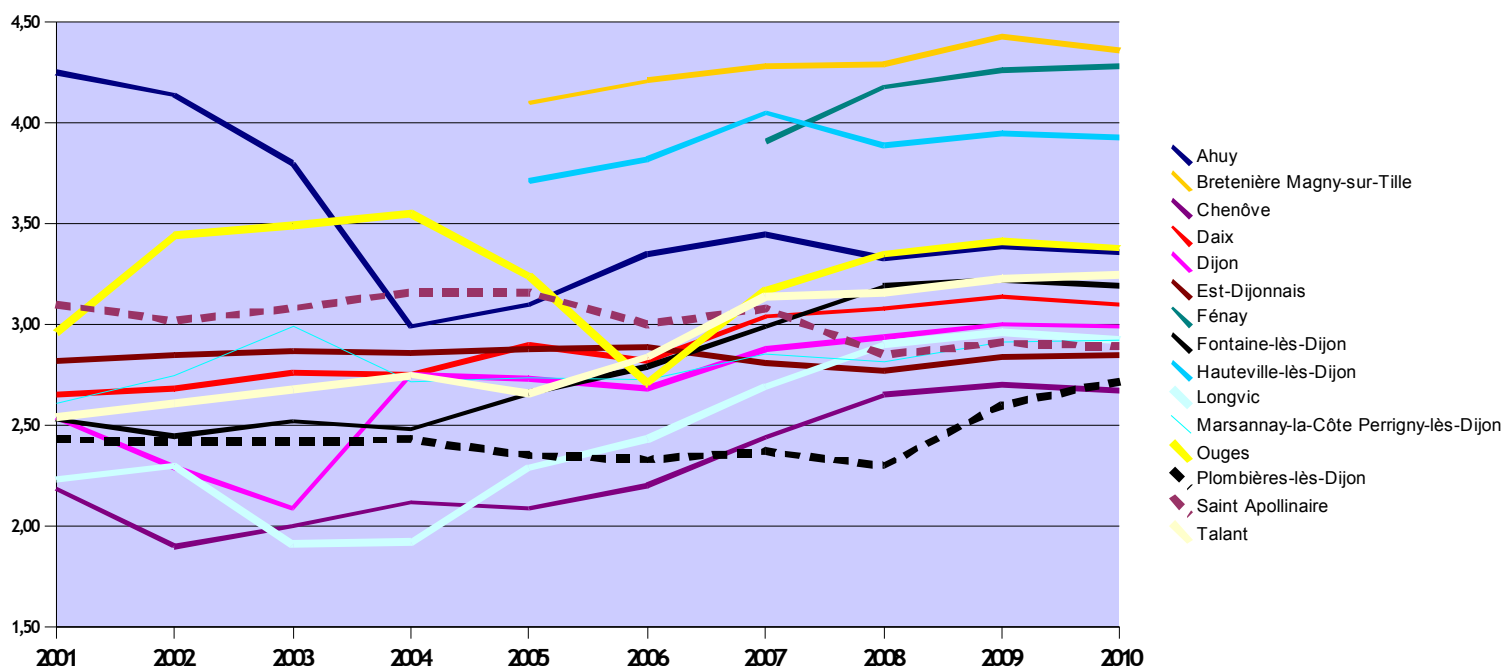
Avant la création de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et du Syndicat Mixte du Dijonnais, chaque commune fixait le prix du service de l'eau et de l'assainissement.

Depuis 2000, c'est le Syndicat Mixte du Dijonnais qui en a la charge et qui a engagé, dès 2002, une politique d'harmonisation des prix et des services rendus aux usagers.

L'harmonisation du prix de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées depuis 2000

Les prix affichés dans ce graphique ont été calculés sans la **RODP** (Redevance d'Occupation du Domaine Public) qui est mise en place par certaines communes, par l'Etat ou par le département. La RODP est un choix communal, national ou départemental, indépendant de la politique d'harmonisation du prix de l'eau mise en place par le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Prix de l'eau et de l'assainissement en € TTC sans RODP

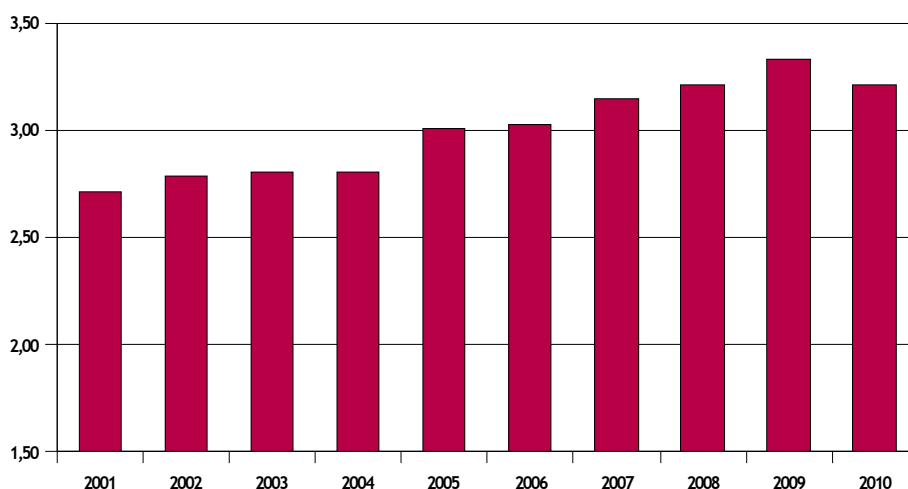


Le prix de l'eau et de l'assainissement des communes de Bretenière, Magny-sur-Tille et Hauteville-lès-Dijon n'apparaît pas dans ce graphique avant l'année 2004. En effet, ces trois communes ne faisaient pas partie du Syndicat Mixte du Dijonnais avant cette date. Il en est de même pour la commune de Féray qui apparaît à partir de 2006 puisqu'elle a intégré le Syndicat Mixte du Dijonnais le 1^{er} janvier 2007.

Ces prix comportent également les redevances fixées par l'Agence de l'Eau (préservation de la ressource en eau, lutte contre la pollution, modernisation des réseaux). Les détails de la facture type 120 m³ pour chaque commune sont présentés au sein des indicateurs financiers.

Evolution du prix moyen sur l'agglomération dijonnaise de l'eau et de l'assainissement entre 2001 et 2010

Prix en euros au m³ TTC au 1er janvier.



L'évolution du prix du mètre cube de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées est liée à l'actualisation annuelle des formules de révision des tarifs, prévue au sein de chaque contrat de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

→ La poursuite de l'harmonisation du prix et des services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

La mise en place d'un même règlement de service d'eau potable et d'assainissement des eaux usées unique à l'échelle de l'agglomération a été réalisée en fin d'année 2009. Ces deux règlements uniques ont pour objectif d'harmoniser les droits et obligations des usagers sur l'ensemble des contrats eau et assainissement en vigueur sur l'agglomération.

Intégration de mesures sociales au sein des contrats de délégation de service public :

En complément de l'action sur l'harmonisation du prix de l'eau, le Syndicat Mixte du Dijonnais a mis en place, dans les contrats de délégation, diverses prestations sociales telles que la garantie « fuites après compteur », la garantie « gel », la solidarité envers les plus démunis et la suppression du dépôt de garantie lors de l'ouverture d'un dossier.

Depuis plusieurs années, plusieurs avenants ou nouveaux contrats ont été passés entre le Syndicat Mixte du Dijonnais et les délégataires de service afin de mettre en place ces prestations sociales.

→ Aujourd'hui, tous les contrats eau et assainissement du Syndicat mixte du Dijonnais ont intégrés ces mesures sociales.

Clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Le Code des marchés publics permet aujourd'hui au maître d'ouvrage d'inclure l'exigence sociale comme condition d'exécution du marché.

L'article 14 du Code des marchés publics intègre la dimension sociale dans un marché public, afin de viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières à l'insertion, et à lutter contre le chômage. L'article 14 consacre directement et expressément les clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi dans un marché public au titre d'une condition d'exécution obligatoire.

Le pouvoir réglementaire renvoie à la responsabilité des auteurs de la commande publique la mise en œuvre concrète des clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi. La seule préconisation est d'insérer l'exigence sociale dans les documents administratifs du marché et de veiller à ce que la rédaction ne puisse pas avoir de portée discriminatoire.

Le Syndicat Mixte du Dijonnais a adhéré à cette démarche.

Ci-dessous, les marchés publics ayant une clause d'insertion sociale :

> Entretien des espaces verts et des abords des bassins de rétention des eaux pluviales du Syndicat Mixte du Dijonnais, du Grand Dijon et du Syndicat Mixte du Ru de Pouilly

Marché attribué à l'entreprise PROMUT.

Entreprise de réinsertion : 100 % des salariés.

> Réalisation de 3 zones de rétention et de dépollution des eaux de ruissellement

> Bassin n°2

Marché attribué à l'entreprise Roger Martin.

Insertion : 20 jours équivalents temps plein.

> Bassin n°3

Marché attribué à l'entreprise Pennequin.

Insertion : 0,10 équivalent temps plein sur la durée du marché.

> Renforcement du réseau d'eau potable de la route de Gray et de la RD 70 sur la commune de Saint-Apollinaire

Marché attribué à l'entreprise SNCTP.

Insertion : 588 heures soit un emploi à temps complet.

> Raccordement du réseau d'assainissement des eaux usées de la commune de Fénay sur le réseau de la commune d'Ouges et démolition de la station d'épuration de Fénay

Marché attribué à l'entreprise SNCTP.

Insertion : 2 équivalents temps plein.

Favoriser l'information sur les questions de l'eau avec les habitants du Grand Dijon

Chantier n°10 du programme eau **vitale**

De nombreux outils de communication sur la qualité et le prix de l'eau sont mis à la disposition ou distribués à tous les citoyens de l'agglomération tous les ans :

- Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,
- Le rapport d'activité du Grand Dijon,
- Le magazine du Grand Dijon,
- Dijon Notre Ville,
- La Charte de l'environnement du Grand Dijon,
- Le site internet du Grand Dijon,
- Lettres spécifiques aux habitants sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement de leur commune.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est une **démarche de participation citoyenne** qui a pour objectif de placer l'usager au cœur des missions de services publics locaux, de mieux prendre en compte les attentes et les aspirations des usagers, d'associer les citoyens à la production et à la gestion des services publics, d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, et d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

La CCSPL a pour but d'examiner les rapports annuels établis par les délégataires de services publics, les rapports sur le prix et la qualité du service public, ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie directe. Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière, ou encore à la demande d'une majorité de ses membres pour toute demande d'amélioration de service public.

*(Article 5 de la loi sur la démocratie de proximité du 27 février 2002
et article L1413-1 du code général des collectivités territoriales).*

→ En 2009, deux CCSPL ont eu lieu :

- Le 18 juin 2009, avec pour principal objet le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2008.
- Le 15 décembre 2009, avec pour objet :
 - > l'avis sur le principe de délégation du service public d'eau potable sur les communes de Magny-sur-Tille et Bretenière, et de délégation du service public d'assainissement des eaux usées sur les communes de Magny-sur-Tille et Bretenière,
 - > la modification et l'harmonisation des règlements de service eau et assainissement.

Evolution des délégations de service public eau et assainissement sur le périmètre du Grand Dijon

Une politique de rassemblement des contrats

L'une des politiques menées dès l'automne 2001 par le Comité syndical du Syndicat Mixte du Dijonnais a été de rechercher à rassembler - petit à petit - les contrats sur les objectifs suivants :

- > créer une gestion supra communale des contrats, sans pour autant favoriser la création d'un seul contrat afin de faciliter la concurrence,
- > créer des contrats dont le volume est suffisant pour les rendre autonomes, donc faciliter la concurrence et par la même la recherche d'un meilleur prix,
- > faciliter à terme l'harmonisation du prix de l'eau à l'échelle de l'agglomération.

A côté de ces objectifs, il était également nécessaire de créer des périmètres techniques plus pertinents,

- > pour l'eau potable : les bassins hydrographique ou géographique,
- > pour l'assainissement des eaux usées : les bassins de traitement des eaux usées en fonction des stations de traitement où les réseaux déversent.

Evolution des contrats eau potable depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage avec ilôt concessif regroupant les communes de Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon, contrat fondé sur l'utilisation de la nappe sud comme source d'alimentation, même partielle.

Sur le sud dijonnais, la commune d'Ouges (après sa séparation d'avec le Syndicat Intercommunal de Saulon-la-Chapelle) a été intégrée au traité d'affermage de Longvic.

Sur l'est dijonnais, la distribution de l'eau potable sur la commune de Bressey-sur-Tille (après sa séparation d'avec le Syndicat d'eau et d'assainissement d'Arc-sur-Tille) a été intégrée à la concession sur l'est dijonnais.

Evolution des contrats assainissement des eaux usées depuis 2001

Sur le sud dijonnais, il a été passé un contrat d'affermage unique sur les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon car leurs eaux usées sont traitées par la même station d'épuration, celle de Gevrey-Chambertin (ex SICODI).

Un contrat d'affermage unique a été passé sur les communes de Chenôve, d'Ouges, de Hauteville-lès-Dijon et d'Ahuy qui s'achèvera le 31 décembre 2013.

Intégration de la commune de Plombières-lès-Dijon au périmètre des concessions eau et assainissement de la Ville de Dijon au 1er janvier 2009

La commune de Plombières-lès-Dijon est membre de la Communauté d'agglomération dijonnaise depuis son origine, et les services de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées de Plombières-lès-Dijon sont gérés en régie par le Syndicat Mixte du Dijonnais, au travers de deux contrats de prestations de services. Plombières-lès-Dijon est également reliée à la station d'épuration des eaux usées depuis 2001.

A l'échéance de ces deux prestations de service le 31 décembre 2008, deux avenants ont été signés en fin d'année 2008 pour intégrer la commune de Plombières-lès-Dijon aux périmètres des concessions eau et assainissement de la Ville de Dijon, afin de garantir à tous ses usagers un seul mode de gestion, à partir du 1er janvier 2009.

l'eau potable

**Présentation
du service public
de production et de distribution
de l'eau potable**

Indicateurs techniques



Les services délégués

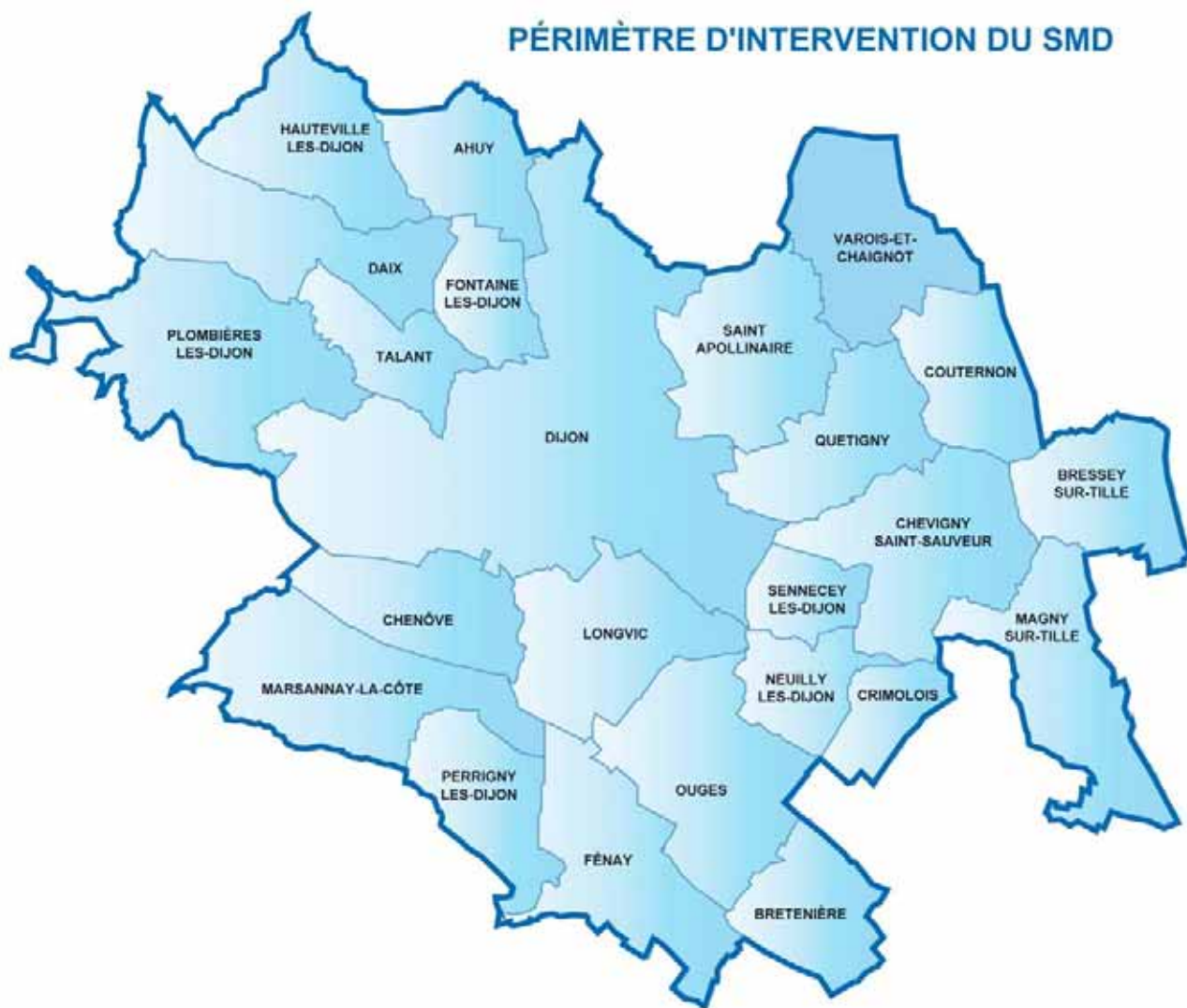
La délégation de service public de production et de distribution de l'eau potable

Le service public de l'eau potable du Syndicat Mixte du Dijonnais comprend la production, le traitement, l'adduction et la distribution de l'eau potable. L'ensemble de ce service est délégué à des prestataires de service en vertu de contrats d'affermage ou de concession.

Depuis le 1er janvier 2009, la commune de Plombières-lès-Dijon a intégré le périmètre de la concession de Dijon pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable.

	Mode de gestion	Délégataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Bressey-sur-Tille	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Bretenière	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Chevigny-Saint-Sauveur	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Couternon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Crimolois	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Fénay	affermage	Véolia	31 décembre 2020
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Neuilly-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Perrigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2018
Plombières-lès-Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Quétigny	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Sennecey-lès-Dijon	concession	Sogedo	31 décembre 2023
Saint Apollinaire	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021

Le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Dijonnais : production et distribution de l'eau potable



La commune de Varois et Chaignot ne fait pas partie du périmètre eau potable du Syndicat Mixte du Dijonnais (adhérente au Syndicat d'alimentation en eau potable Varois-Orgeux).



Les chiffres du service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire

- 46 120 abonnés
- 14 096 845 m³ facturés
- 1 138 kms de canalisations
- 24 544 504 m³ produits
- 1 242 branchements plomb remplacés en 2009
- 8 220 branchements plomb supprimés depuis 2003 soit 43 % des 19 000 recensés
- 1 319 compteurs renouvelés en 2009
- 4 sources d'eau d'origine karstique
- 5 champs captants
- 1 nappe
- 22 réservoirs d'eau
- + de 500 analyses de la qualité de l'eau effectuées par la DDASS

Mise en place de nouveaux indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

→ Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau et assainissement.

Les faits marquants et travaux engagés en 2009

• Eau de Dijon, la Dijonnaise – Lancement de la carafe en juin 2009

Pour promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson au quotidien dans le Grand Dijon, une carafe "Eau de Dijon, la Dijonnaise", a été éditée à 30 000 exemplaires. Triple avantage à boire cette eau équilibrée et à la minéralité parfaite : **c'est pratique, écologique et économique.**

Les formes arrondies de cette carafe et son design tendance ont conquis nombre de restaurateurs et cafetiers. Avec le concours de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, plus de 300 établissements de l'agglomération la propose désormais sur leur table. Au sein des collectivités aussi, elle a su faire de nombreux adeptes qui ont échangé bouteilles et gobelets en plastique contre carafes et gobelets biodégradables pour désaltérer élus et techniciens pendant les assemblées ou autres réunions de travail. Et pour tous ceux qui trouvent cette carafe esthétique et adhère à l'idée de boire l'Eau de Dijon, la carafe est en vente à l'Office du Tourisme de Dijon.



• Travaux de réseaux d'eau potable pour un montant de 2 300 000 € H.T.

- > **Saint Apollinaire** : travaux de renforcement du réseau sur 1 200 ml route départementale 70.
- > **Daix** : déviation du réseau dans le cadre des travaux de la LINO sur 200 ml rue de Dijon.
- > **Chenôve** : extension du réseau sur 110 ml rue Lamartine et rue des Narcisses.
- > **Ouges** : extension du réseau sur 50 ml rue du Creux aux Chevaux.
- > **Perrigny-lès-Dijon** : extension du réseau sur 40 ml rue de la Fontaine.
- > **Chevigny-Saint-Sauveur** : renouvellement du réseau sur 250 ml rue Jean de Vienne.
- > **Dijon** : renouvellement des réseaux d'eau potable des Boulevards de Brosses, Trémouille et Champagne sur 2 165 ml, et extension du réseau avenue Bachelard sur 140 ml.

• Mise en service de la nouvelle station de traitement d'eau potable à Longvic

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public de production d'eau potable sur les communes de Longvic et Ouges, renouvelé le 1er janvier 2008, le Syndicat Mixte du Dijonnais a construit une station de traitement d'eau potable afin de traiter l'eau issue de la ressource de la nappe Sud dans un besoin d'alimentation en eau potable et afin de compléter la capacité de production globale du Grand Dijon.

La nappe Sud de Dijon est l'une des ressources les plus abondantes pour la production en eau potable du sud de l'agglomération dijonnaise et des collectivités situées en aval. Cette ressource, estimée entre 15 et 20 millions de m³, est classée en zone de vulnérabilité et est soumise à de fortes pressions anthropiques ainsi qu'à des pollutions récurrentes limitant très fortement son exploitation.

Afin de sécuriser son exploitation et de renforcer sa protection, le Syndicat Mixte du Dijonnais a souhaité réaliser une unité de traitement sur le puits de Longvic. Ainsi, la construction d'une telle station de traitement participe à la régénération de la nappe sud, tout comme la station de traitement de Marsannay-la-Côte, mise en service en 2005, et la station de traitement de Chenôve, mise en service en 2004. Elle permet d'achever ainsi la création d'un barrage hydraulique sur cette nappe qui doit permettre de stopper la migration des pollutions vers l'aval en cas d'alerte.

La mise en route de la station a eu lieu au mois de février 2009 et son inauguration au mois de septembre 2009. Cette première année de fonctionnement a répondu aux objectifs attendus. La production a pu doubler entre 2008 et 2009 et elle permet aujourd'hui une production de l'ordre de 1250 m³/jour.

Cette mise en oeuvre et cet achèvement sont le symbole de la reconquête d'un territoire, de la lutte contre les pollutions chroniques et accidentelles, de la volonté publique de ne rien abandonner et bien au contraire de restituer une ressource – en meilleur état – aux générations futures.



Installation du filtre à charbon de la station de traitement d'eau potable de Longvic, et inauguration de la station le 18 septembre 2009.



Les ressources en eau de l'agglomération dijonnaise

L'alimentation en eau des communes du Syndicat Mixte du Dijonnais est constituée d'eaux superficielles d'origine karstique (Vallée du Suzon et de l'Ouche), de nappe d'accompagnement de cours d'eau (Ouche, Saône, Norges) et de nappe (nappe Sud).

Les sources

Les 3 sources de la Vallée du Suzon

Nappe du karst jurassique alimentant le Suzon :

- Source du Chat
- Source du Rosoir
- Source de Sainte Foy

> Le potentiel actuel de cette ressource est de 30 000 m³/jour en période de hautes eaux, et de 3 000 m³/jour pendant la période d'étiage.



La Source de Morcueil

Débordement de la nappe karstique dans la vallée de l'Ouche.

> Le potentiel actuel de cette ressource est de 19 000 m³/jour en période de hautes eaux, et de 8 000 m³/jour pendant la période d'étiage.



Les nappes

Le Champ captant des Gorgets

Nappe alluviale de l'Ouche en zone périurbaine de Dijon.

> Actuellement, le potentiel exploité est de 10 000 à 12 000 m³/jour quelque soit la saison.



Le captage de Plombières-lès-Dijon

1 puits exploité d'une capacité de 1 000 m³/jour.



Les deux champs captants de Poncey-lès-Athée et de Flammerans

Nappe alluviale de la Saône.

105 puits exploités au total, soit 50 000 m³/jour environ.



Le champ captant de Couternon

Nappe phréatique de la Norges. Production d'environ 2 500 m³/jour.



La nappe sud

- > 1 puits à Chenôve (les Valendons - environ 840 m³ / jour) ;
- > 4 puits à Marsannay-la-Côte (La Pièce Léger - environ 3 000 m³ / jour) ;
- > 1 puits à Longvic (Les Herbiottes – environ 500 m³ / jour sans la nouvelle usine mise en service en 2009).

Pour la commune de Fénay, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon la Chapelle prélève environ 300 m³/jour sur ses puits situés sur la commune de Perrigny-lès-Dijon.

Protection de la ressource en eau de l'agglomération dijonnaise

Les Déclarations d'Utilité Publique des captages d'alimentation en eau potable

→ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indices déterminés par la DDASS selon les indicateurs de performances définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

→ Définition des règles de calcul

- 0 % Aucune action
- 20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

> Indicateurs de performance

- > Puits de Chenôve : 80 %
- > Ressources de Dijon (le champ captant de Poncey-lès-Athée, le champ captant des Gorgets, les 3 sources de la vallée du Suzon et la source de Morcuell) : 70 %
- > Puits de Longvic : 60 %
- > Puits Pré aux Boeufs de Plombières-lès-Dijon : 60 %
- > Puits de Couternon : 80 %
- > Puits Rente Logerot de Marsannay-la-Côte : 60 %

> Avancement des procédures des démarches des DUP en 2009

Avant 2006, seulement trois procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages d'alimentation en eau potable de l'agglomération dijonnaise étaient terminées : la DUP des puits de Marsannay-la-Côte datant de 1978, la DUP concernant la tranchée drainante de Couternon datant de 1991, et la DUP concernant le puits de Plombières-lès-Dijon.

Les DUP de Dijon – avancement des travaux de mise en conformité

Les dossiers de procédure de Déclaration d'Utilité Publique ont été déposés en Préfecture le 17 février 2006, et ont été soumis au Comité Départemental d'Hygiène du 13 juin 2006 qui a émis un avis favorable. Le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) du 22 mars 2007 a émis un avis favorable aux dossiers de DUP.

Les arrêtés pour les 4 Déclarations d'Utilité Publique ont été signés le 8 juin 2007 par le Préfet.

Les champs captants de Poncey-lès-Athée et Flammerans

- > L'étude de la station d'alerte sur la Saône a été finalisée. Les travaux devront débuter au mois de juillet 2010.
- > Dans le cadre des réflexions sur la mise en place d'une procédure de gestion de pollution de la nappe en provenance des coteaux, une campagne de traçages a été réalisée en 2009 pour définir des temps de transfert de polluants de la nappe en provenance des coteaux et de la Saône.
- > Réalisation de l'étude préalable concernant le changement des cuves à fioul du site de l'usine de Poncey. Les travaux débuteront en juin 2010.
- > Finalisation du recensement des ouvrages de prélèvement privés et agricoles dans la nappe afin de contrôler leur absence de risque de pollution et de procéder à leur mise en conformité le cas échéant. Les travaux de mise en conformité des points d'accès à la nappe dans le périmètre de protection immédiate et rapprochée ont été réalisés à partir du mois de novembre 2009 et continueront au cours du premier trimestre 2010.
- > Préparation des plantations visant à réaliser une haie anti-intrusive : préparation de l'abattage de 73 peupliers situés à moins de 3 mètres de la nouvelle clôture, c'est-à-dire sur la future emprise des haies anti-intrusives. La plantation d'une haie anti-intrusion a été réalisée à l'automne 2009 sur une longueur de 7 km.
- > L'étude pour la suppression des rejets de la station de traitement des eaux de lavage des filtres de l'usine production d'eau potable a été réalisée partiellement en 2009 et se prolonge en 2010.
- > La mise en place de panneaux de signalétique à destination des bateliers de la Saône, leur indiquant leur présence sur un périmètre de protection de captage a été réalisée partiellement en 2009 et se prolonge en 2010.
- > Mise en place de la sécurisation de l'accès à tous les puits : changement de capots d'ouverture, de douilles de sécurité, installation de barres anti-effraction ...

Source de Morcueil

Une couche de terre végétale a été posée sur le toit de la décharge d'Ancey et un ensemencement a été effectué à l'automne 2009.

Sources de la vallée du Suzon

- > Une demande d'autorisation de travaux au titre de la loi sur la protection des paysages a été déposée, et obtenue tout début 2009. Les travaux suivants se sont déroulés en 2009 :
 - cimentation des fossés routiers au droit des sources de Sainte Foy et du Chat pour limiter les risques de transferts d'eau souillée du fossé vers la source,
 - réalisation du génie civil sur la source du Chat pour la mise en place d'une vanne et automatisation des informations concernant le débit du Suzon.
- > L'établissement d'un plan de concertation en lien avec Natura 2000 concernant la source du Chat n'a pas pu être mis en œuvre en 2009. L'action est reportée en 2010.
- > Les six débitmètres sur l'ensemble des sources du Suzon ont été installés en 2009.

Champ captant des Gorgets

> Finalisation de l'étude pour l'installation de compteurs sectoriels sur le champ captant des Gorgets. Les travaux d'installation d'un débitmètre unique comptabilisant les prélèvements totaux en sortie du champ captant seront réalisés en 2010.

> L'étude concernant la station d'alerte sera réalisée en 2010.

L'ensemble de ces travaux sera accompagné en 2010 par la mise en place d'un observatoire de la ressource qui répondra à 3 objectifs :

- réaliser un bilan qualitatif des ressources et expliquer l'évolution de la qualité,
- réaliser un bilan quantitatif des ressources permettant d'anticiper les périodes de sécheresse et les crues, et permettant d'alerter d'éventuels risques,
- de mieux gérer l'ensemble des ressources les unes par rapport aux autres, de mettre en place une concertation durable entre des acteurs concernés par une même ressource pour une meilleure préservation de cette ressource.



*Fresque murale des ressources de la Ville de Dijon
représentée à l'usine d'eau potable de Poncey-lès-Athée*

La DUP du puits de Chenôve

La procédure concernant le puits de **Chenôve**, implanté sur la nappe sud, a été lancée par la ville de Chenôve et l'ex-SMAESAD. Un avis préliminaire de l'hydrogéologue agréé a été émis en 1997. Le Syndicat Mixte du Dijonnais a relancé une nouvelle procédure en 2005, et l'avis de l'hydrogéologue agréé a été émis en partie au mois de mai 2006. Des données techniques hydrogéologiques doivent encore être complétées.

La DUP des puits de Marsannay-la-Côte

La procédure concernant les puits de **Marsannay-la-Côte**, implantés sur la nappe sud, avait été lancée par l'ex-SICODI. Elle arrivait à son terme lorsque le Syndicat Mixte du Dijonnais l'a reprise. L'inscription des servitudes à la Conservation des Hypothèques est terminée pour le premier puits.

Suite à la construction de la station de traitement de l'eau de la nappe sud de Marsannay-la-Côte fin 2005, il y a lieu de réaliser l'extension du périmètre de protection immédiat. Le dossier technique a été élaboré en 2008 et a été déposé à la DDASS au cours de l'année 2009.

La DUP du puits de Longvic

La procédure concernant le puits de **Longvic**, implanté sur la nappe sud, a été initialement lancée par la commune de Longvic. Elle s'est arrêtée suite au rapport d'enquête publique défavorable car le périmètre trop étendu englobait le sud de la zone d'activité Acti-Sud de la commune de Marsannay-la-Côte.

Le puits superficiel de Longvic, qui a été fortement touché par une pollution au MTBE en 1993, est aujourd'hui trop vulnérable et doit être considéré comme non exploitable pour l'alimentation en eau potable. La procédure de DUP devra déterminer si un projet d'utilisation de ce puits, en tant que barrage hydraulique en cas de pollution, est possible.

La procédure d'instauration des périmètres de protection a été relancée début 2007, uniquement pour la protection du forage en nappe profonde, incluant le projet de construction d'une station de traitement du puits de Longvic. La rédaction du rapport préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé a été réalisée en 2008, puis transmis en 2009 aux services de l'Etat pour consultation.

La qualité de la ressource en eau

→ Les caractéristiques générales des ressources de l'agglomération avant traitement pour la consommation humaine

> Dijon et l'Ouest de l'Agglomération

Pour l'essentiel les eaux sont de bonne qualité et conformes aux normes de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (suivant le décret n°89.3 du 3 janvier 1989), à l'exception de défauts relevés ponctuellement sur certains paramètres.

Les défauts de qualité pour l'eau brute * sont les suivants :

- pour les sources : turbidité (pendant les périodes pluvieuses), bactériologie (liée à la turbidité), nitrates,
- pour les nappes phréatiques : présence de solvants de manière épisodique, et pour la nappe de Poncey-lès-Athée, présence de fer et de manganèse en permanence (traités par l'usine de Poncey-lès-Athée), et de pesticides épisodiquement.

> Deux points sont cependant à surveiller : la présence ponctuelle de pesticides (métazachlore) sur les sources du Suzon et (dimétachlore) sur la source de Morcueil, et la turbidité sur le réservoir de Marmuzots qui dépasse plusieurs fois dans l'année la référence, voire la limite.

* eau brute : eau avant traitement et distribution

> L'Est dijonnais

L'eau est de très bonne qualité, malgré quelques pollutions épisodiques, en nitrates et en manganèse. Toutefois, les quantités de polluants détectés demeurent toujours largement inférieures aux limites normatives.

> Le Sud dijonnais

L'eau issue de cette nappe phréatique est polluée aux pesticides et nitrates de façon constante. C'est pourquoi, les usines de traitement de l'eau potable de Chenôve, de Marsannay-la-Côte et Longvic ont été réalisées afin de traiter cette eau.

→ Les analyses de la qualité de la ressource en eau

En tant que représentant des services de l'Etat, le préfet est responsable du contrôle de la qualité de l'eau potable, à l'échelle du département. Ces contrôles sont confiés aux Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). Les Délégués du service public de l'eau potable réalisent parallèlement des contrôles permanents de la qualité de l'eau.

→ L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus surveillé en France.

La qualité de l'eau est appréciée par le suivi des éléments suivants :

- la qualité organoleptique (turbidité, couleur ...),
- la qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux (température, oxygène dissous ...),
- les substances indésirables (nitrates, fer, cuivre ...),
- les substances toxiques (arsenic, chrome ...),
- les pesticides et les produits apparentés,
- la qualité microbiologique.



La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001. Les limites et références de qualité des eaux sont fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Les prélèvements sont faits par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.).

Après chaque analyse hors référence, un diagnostic est mené avec éventuellement des analyses de contrôle pour confirmer l'écart constaté.

→ Indicateurs de performance

> Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

Taux de conformité

Réseaux	Paramètres microbiologiques	Paramètres physico-chimiques
Réseau d'Ahuy	100%	98,3%
Réseau de Chenôve Marsannay-la-Côte Perrigny-lès-Dijon	100%	100%
Réseau de Daix	100%	98,3%
Réseau de Dijon	100%	99%
Réseau de Fontaine-lès-Dijon	100%	98,3%
Réseau d'Hauteville-lès-Dijon	100%	98,3%
Réseau de Longvic-Ouges	100%	86%
Réseau de Plombières-lès-Dijon	100%	100%
Réseau de Saint-Apollinaire	100%	98,3%
Réseau de Talant	96%	100%
Réseau de l'Est-Dijonnais	100%	100%
Réseau de Magny – Bretenière	100%	100%

→ Détails 2009 des paramètres de la qualité de l'eau

Les paramètres biologiques

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : différents dépassements de la référence de qualité (0.50 NFU) ou de la limite de qualité (1 NFU) concernant le paramètre turbidité sur le réservoir et lieu de mélange des Marmuzots. Ce problème provient certainement de la turbidité amenée par la source de Morcueil qui montre aux mêmes moments des teneurs en turbidité importantes avant mélange avec les autres ressources de Dijon.

La turbidité est donc un élément à surveiller sur ce réservoir, puisqu'on le retrouve tous les ans, un turbidimètre en continu y étant d'ailleurs installé. Ces dépassements n'influent cependant que très peu sur l'eau distribuée qui n'a montré qu'un dépassement sur la référence de qualité en distribution le 23 juillet 2009 (2.04 NFU au lieu de 2) dans le quartier Montchapet. Cependant, la présence de Giardia (amibe) sur un prélèvement d'eau brute de cette source le 6 octobre 2009 montre bien que cette turbidité peut apporter des pollutions.

Commune de Talant : cette eau n'a montré aucun dépassement de limites de qualité et de références de qualité.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

> Est dijonnais

Aucun problème : eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2009.

> Sud dijonnais

Commune de Longvic : deux dépassements assez importants de la référence de qualité pour le paramètre turbidité ont été notés sur deux prélèvements réalisés le 14 janvier 2009. Ces dépassements auraient été provoqués par des travaux.

Aucun problème concernant les autres paramètres. L'eau distribuée, grâce aux usines de traitement d'eau potable, est de bonne et très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2009.

Les paramètres bactériologiques

Les analyses bactériologiques ont pour objet de vérifier l'absence de certaines bactéries (coliformes totaux, coliformes thermorésistants, streptocoques fécaux ...) indicatrices d'une contamination.

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : Le contrôle sanitaire réalisé sur le réseau a montré un dépassement de la référence de qualité pour les bactéries coliformes (13 au lieu de 0/100 ml) sur un prélèvement réalisé le 4 mai 2009 quartier Montchapet, malgré une chloration correcte. L'exploitant a effectué un nouveau prélèvement le 7 mai 2009 qui a montré l'absence de ces bactéries.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

Commune de Talant : Le contrôle sanitaire réalisé sur le réseau a montré qu'une mauvaise qualité bactériologique a été notée sur un prélèvement du 3 novembre 2009 réalisé rue des Orfèvres, réseau du Vieux Village, avec la présence de 4 bactéries Coliformes (référence de qualité = 0) et de 2 Escherichia Coli (limite de qualité = 0). Des prélèvements réalisés le 10 novembre 2009 par Lyonnaise des Eaux à 2 endroits différents ont montré un retour à la normale. Ce réseau a montré pour 2009 un taux de conformité bactériologique de 94% (15 analyses conformes sur les 16 réalisées).

> Est dijonnais

Aucun problème : eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2009.

> Sud Dijonnais

Aucun problème : grâce aux usines de traitement d'eau potable, l'eau est de bonne et très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2009.



Les paramètres physico-chimiques

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Ville de Dijon : La source de Morcueil a fait l'objet d'une alerte le 7 septembre 2009 suite à la présence de diméthachlore à 0.43 µg/L. L'eau distribuée étant le résultat de mélanges et n'ayant pas été analysée le même jour, on en peut pas savoir si il y a eu ou non une non-conformité. Les prélèvements réalisés par Lyonnaise des Eaux le 11 septembre 2009 ont montré une teneur à 0.05 µg/L. Mais le même jour, la source était redescendue à des teneurs comparables. La présence de ce paramètre est à surveiller, et si sa présence est confirmée, des actions devront être engagées.

Le contrôle sanitaire réalisé sur le réseau a montré un léger dépassement (0.11 mg/L au lieu de 0.10) de la référence de qualité en ammonium le 5 août 2009 sur un prélèvement réalisé rue de Mulhouse. Il a également montré un dépassement de la référence de qualité en Carbone Organique Total (C.O.T.) le 8 juin 2009 au réservoir de Charmes d'Arans.

Commune de Fontaine-lès-Dijon : Le contrôle sanitaire réalisé sur le réseau a montré un léger dépassement de la limite de qualité pour le paramètre nickel sur un prélèvement réalisé le 3 novembre 2009 à la clinique vétérinaire du Clos Guillaume. Ce type de dépassement est lié à la robinetterie utilisée pour le prélèvement et le temps de stagnation. En général, un changement de robinet résout le problème rapidement. Le prélèvement est donc lié au lieu de prélèvement et n'est pas représentatif du reste de l'Unité de Distribution.

Aucun problème concernant les autres paramètres.

> Est dijonnais

Seul un dépassement de la référence de qualité concernant le paramètre Carbone Organique Total a été noté le 14 mai 2009 au réservoir de Mirande. Ce paramètre montre la teneur en matière organique totale de l'eau, indicatrice d'une éventuelle détérioration de la qualité, mais qui n'a pas été décelée au vu des analyses des autres paramètres. Les 3 analyse de Carbone Organique Total ayant suivi ont montré des résultats inférieurs à cette référence.

Aucun problème concernant les autres paramètres : eau de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2009.

> Sud dijonnais

Commune de Chenôve : Un dépassement de la référence de qualité a été noté pour le paramètre température sur un prélèvement réalisé le 26 août 2009 à l'Espace Armand Thibault (28°C au lieu de 25°C maximum). Le second prélèvement réalisé le même jour à un autre endroit avait montré une température correcte (18°C). Ce problème était donc très localisé et ponctuel.

Commune de Saint-Apollinaire : Un dépassement de la référence de qualité a été noté pour le paramètre ammonium sur un prélèvement du 27 juillet 2009 réalisé dans une pharmacie (0.13 mg/l au lieu de 0.10). Un autre prélèvement réalisé le même jour dans un autre endroit n'a pas montré de dépassement. Ce problème était donc très localisé et ponctuel.

Commune de Longvic : Un dépassement important de la limite de qualité concernant le paramètre nickel a été noté le 8 octobre 2009. Ce type de dépassement est lié à la robinetterie utilisée pour le prélèvement et le temps de stagnation. Un changement de robinet résout en général le problème rapidement.

Aucun problème concernant les autres paramètres : grâce aux usines de traitement d'eau potable, l'eau est de très bonne qualité et 100 % conforme toute l'année 2009.

→ Qualité de l'eau – Suppression des branchements en plomb

Chantier n° 3 du programme eau vitale

Afin de respecter la réglementation en vigueur et anticiper les normes à venir, un programme d'intervention de 10 ans est en cours d'exécution pour supprimer les 19 000 branchements d'eau potable en plomb de l'agglomération recensés en 2003. En effet, la directive européenne sur les normes de qualité des eaux exige qu'à compter du 25 décembre 2013, l'eau ne devra pas contenir plus de 10 µg/litre. Afin de réduire la durée des chantiers, les coûts mais aussi la gêne des riverains, la réalisation de ces travaux utilise des techniques spécifiques et innovantes.

→ A la fin de l'année 2009, plus de **8 000** branchements plomb auront été supprimés sur l'agglomération dijonnaise, soit **43 %** des 19 000 branchements plomb existants fin 2003.

→ Le coût moyen de suppression d'un branchement plomb s'élève à 1 500 € H.T..

	Suppression branchements plomb 2007	Suppression branchements plomb 2008	Suppression branchements plomb 2009	Recensement branchements plomb au 31/12/2009 restant à supprimer
Ahuy	0	15	6	29
Bretenière	0	0	0	0
Chenôve	164	52	25	391
Daix	7	4	0	9
Dijon	947	1065	1 071	9 363
Est Dijonnais	0	0	0	0
Fénay	8	0	0	0
Fontaine-lès-Dijon	93	75	52	192
Hauteville-lès-Dijon	0	3	4	12
Longvic	1	0	0	11
Magny-sur-Tille	0	0	0	0
Marsannay-la-Côte	3	75	30	141
Ouges	0	0	2	0
Perrigny-lès-Dijon	0	2	1	50
Plombières-lès-Dijon	30	10	11	299
Saint Apollinaire	0	0	0	1
Talant	198	72	40	282
Total	1 451	1 373	1 242	10 780



Le traitement de l'eau de l'agglomération dijonnaise

> Dijon et l'Ouest de l'agglomération

Les traitements existants sont des désinfections par chloration en sept points du réseau :

- Station de Combe-Valton
- Station de Chèvre-Morte
- Réservoir de Charme d'Aran
- Sources de la Vallée du Suzon
- Usine de Poncey-les-Athée
- Réservoir de Valmy
- Réservoir de Mirande

Une nouvelle chloration a été installée au réservoir de Charme d'Aran qui alimente les communes de Daix et Hauteville afin de garantir une concentration de chlore permanente et stable.

L'usine de Poncey-lès-Athée effectue un traitement biologique de déferrisation et démanganisation de l'eau de la nappe alluviale de la Saône grâce à des filtres à sable, cascades d'aération et filtres à charbon actif.



> Est dijonnais

Les traitements sont des désinfections par chloration.

> Sud dijonnais

Les traitements sont constitués de désinfection par chloration.

La commune de Fénay bénéficie depuis l'été 2007, d'une alimentation en eau à partir d'une nouvelle usine de traitement gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saulon-la-Chapelle.

La station de Chenôve : l'eau est traitée par 1 filtre à charbon actif.

L'usine de traitement de l'eau de la nappe sud de Marsannay-la-Côte : cette usine permet de produire de l'eau potable à partir des forages des nappes inférieure et supérieure selon une combinaison choisie en fonction de la qualité des nappes. L'eau est traitée par 3 filtres à charbon actif.



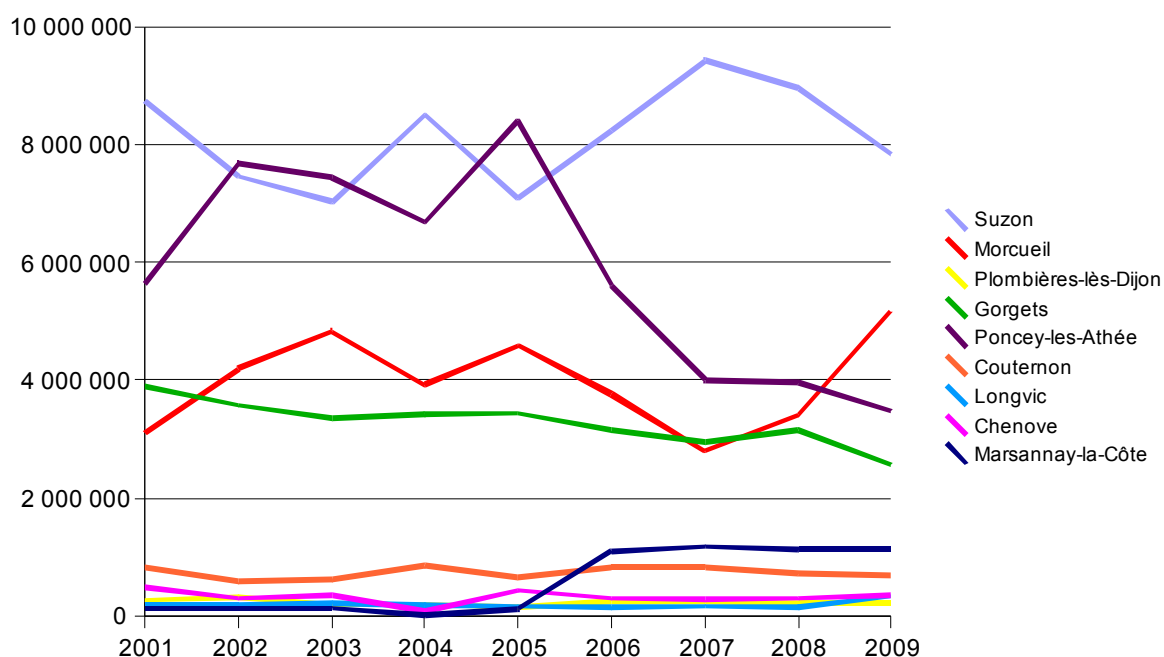
La nouvelle usine de traitement de Longvic mise en service début 2009 permet de traiter l'eau issue du puits de Longvic, grâce à un traitement par un filtre à charbon actif.



Production des ressources en eau en 2009

Origine	Production Eau 2007	Production Eau 2008	Production Eau 2009
Suzon	9 425 888 m ³	8 956 185 m ³	7 823 938 m ³
Morceuil	2 795 440 m ³	3 413 267 m ³	5 175 396 m ³
Plombières-lès-Dijon	236 218 m ³	220 810 m ³	205 582 m ³
Gorget	2 946 964 m ³	3 152 773 m ³	2 566 115 m ³
Poncey-lès-Athée	4 006 167 m ³	3 955 353 m ³	3 473 461 m ³
Couternon	819 470 m ³	719 521 m ³	680 936 m ³
Longvic	160 087 m ³	154 174 m ³	330 762 m ³
Chenôve	280 314 m ³	304 826 m ³	341 232 m ³
Marsannay-la-Côte	1 177 611 m ³	1 123 695 m ³	1 120 003 m ³
Production totale	21 848 159 m³	22 000 604 m³	21 717 425 m³

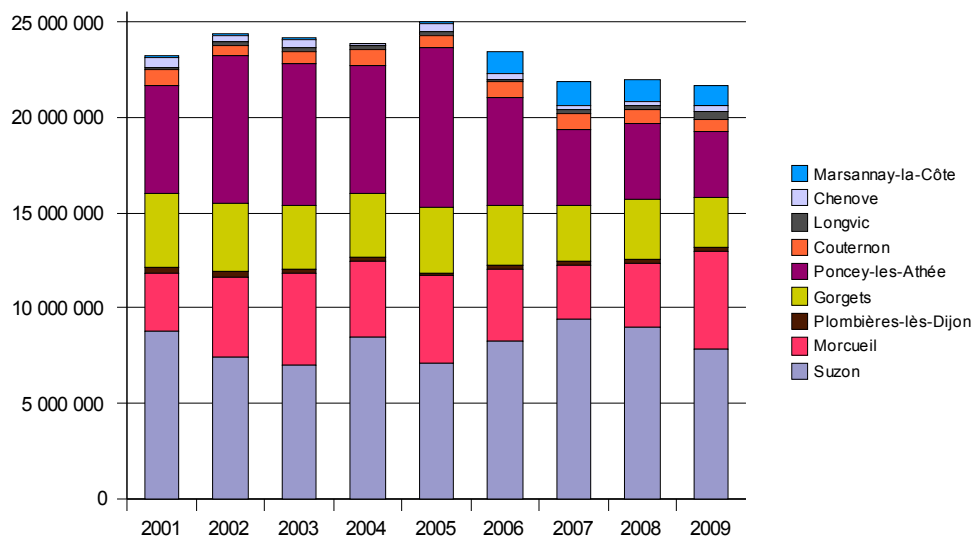
→ Évolution de la production de la ressource en eau de 2001 à 2009



Globalement, en 2009 les volumes d'eau potable produits ont baissé et les champs captants ont moins été sollicités que l'année précédente. L'étiage s'est plus fait ressentir sur les sources du Suzon que sur la source de Morcueil.

La production à Longvic a quasiment doublé entre 2008 et 2009 du fait de la mise en service de la nouvelle usine de traitement d'eau potable du puits de Longvic.

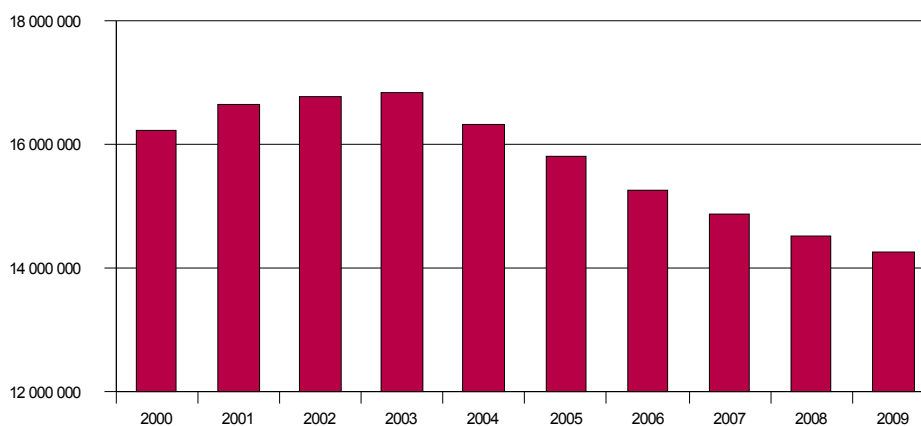
→ Évolution de la production de la ressource en eau de 2001 à 2009



→ En parallèle - évolution de la consommation d'eau potable des abonnés de l'agglomération dijonnaise de 2000 à 2009

Comme on peut l'observer sur ce graphique, la consommation d'eau potable de l'agglomération dijonnaise baisse d'environ 3% par an depuis l'année 2004.

L'année 2009 confirme encore cette tendance à la baisse.



Les Ventes d'Eau en Gros du Syndicat Mixte du Dijonnais aux communes et Syndicats d'eau extérieurs :

Actuellement, le Syndicat Mixte du Dijonnais assure l'alimentation en eau potable des **250 000 habitants de l'agglomération dijonnaise**, mais également **85 % de la population du périmètre du SCOT** (Schéma de Cohérence Territoriale), **soit plus de la moitié des habitants de la Côte d'Or**.

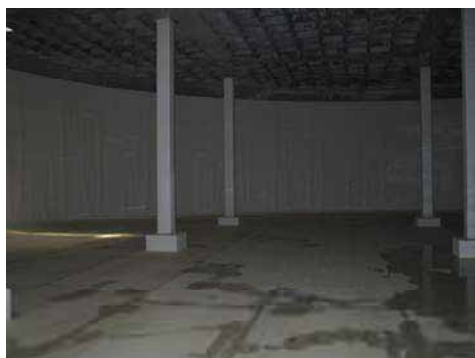
→ Les collectivités bénéficiant de l'alimentation en eau du Syndicat Mixte du Dijonnais

- Le Syndicat des Eaux de Fauverney (Izier, Cessey-sur-Tille, Fauverney, Rouvres-en-Plaine),
- La commune de Longchamp,
- Le Syndicat des Eaux d'Aiserey (Thorey-en-Plaine, Longecourt, Tart-le-Haut, Echigey, Aiserey, Izeure, Bessey-les-Cîteaux),
- Le Syndicat de Saône Mondragon (Magny-Montharlot, Poncey-lès-Athée, Athée, Villers-lès-Pots),
- Le haut service de l'ex-SICODI (3 communes : Brochon, Couchey, Fixin),
- La commune de Messigny-et-Vantoux,
- Le Syndicat des Eaux de Ruffey-lès-Echirey (Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Ruffey-lès-Echirey),
- La Communauté de Communes de la vallée de l'Ouche (secours),
- La commune de Genlis et le Syndicat Intercommunal de la Plaine Inférieure de la Tille – SIPIT (Beire-le-Fort, Champdôtre, Collonges-lès-Premières, Les Maillys, Longeault, Pluvault, Pluvet, Pont, Premières, Soirans-Fouffrans, Tart l'Abbaye, Tillenay, Treclun),
- Le Syndicat des Eaux de Clénay-Saint-Julien (Epagny, Savigny-le-Sec, Norges-la-Ville, Marsannay-le-Bois, Flacey, Clénay, Bretigny, Saint-Julien, Brognon, Arceau),
- Le Syndicat des Eaux de Drée (Drée, Verrey-sous-Drée, Aubigny-lès-Sombernon, Sombernon, Mesmont, Vielmoulin, Saint-Anthot).

Réservoirs d'eau potable sur tout le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais

→ 22 réservoirs d'eau potable

Réservoir	Commune	Capacité
Jossets	Ahuy	600 m ³
Bache de reprise station	Ahuy	75 m ³
Réservoir du Village	Daix	313 m ³
Coteaux du Saint-Laurent	Daix	100 m ³
Motte Giron	Dijon	6 100 m ³
Marc d'Or	Dijon	10 000 m ³
Charme d'Aran	Dijon	4 180 m ³
Marmuzots	Dijon	24 500 m ³
Victor Hugo	Dijon	4 000 m ³
Valmy	Dijon	50 000 m ³
Valmy Haut	Dijon	10 000 m ³
Chatenay	Dijon	5 000 m ³
Champs d'Alloux	Fontaine-lès-Dijon	2 000 m ³
En Chaumont	Talant	8 000 m ³
Des Glacis	Talant	2 200 m ³
Bache Valton	Talant	500 m ³
Mirande	Est-Dijonnais	5 000 m ³
Réservoir de Couternon	Est-Dijonnais	200 m ³
Clos du Chapitre	Chenôve	4 000 m ³
Centre Aéré	Chenôve	800 m ³
Réservoir de Longvic	Longvic	1 400 m ³
La Montagne	Marsannay-la-Côte	3 000 m ³
Total		141 968 m³



Réservoir en Chaumont

Indicateurs techniques 2009

	nombre abonnés	longueur réseau (km)	rendement réseau	rendement évolution depuis 2008	Obligations de rendement au sein des contrats eau	Indice linéaire de perte en eau (m³/jour/km)	Indice linéaire de perte des volumes non comptés (m³/jour/km)
Ahuy	501	10,148	74,1%	-16,60%	80%	7,34	7,51
Bretenière	274	8,035	65,7%	-0,90%	aucune obligation	/	6,06
Chenôve	2 559	58,636	66,4%	3,59%	75%	20,33	20,89
Marsannay-la-Côte	2 150	39,454	80,5%	5,5%	75%	13,49	13,51
Perrigny-lès-Dijon	612	11,628			75%		
Daix	503	20,745	76,6%	-10,10%	85%	6,00	10,48
Dijon	21 607	536,032	78%	-1,64%	aucune obligation	22,39	22,57
Est Dijonnais *	6 688	174,832	85%	-4%	aucune obligation	4,7	5,0
Féray	609	23	84,7%	-0,82%	aucune obligation	1,83	2,22
Fontaine-lès-Dijon	2 506	53,26	65,9%	-0,75%	70%	13,13	13,35
Hauteville-lès-Dijon	401	10,7	85,0%	12,90%	71%	2,26	2,62
Longvic	2 100	54,752	75,4%	3,1%	80%	10,44	10,45
Magny-sur-Tille	306	9,473	58,83%	-0,5%	aucune obligation	/	9,22
Ouges	353	11,035	56,7%	-9%	60%	6,82	7,15
Plombières-lès-Dijon	896	16,80	60,2%	-2,9%	aucune obligation	14,12	14,12
Saint-Apollinaire	1 942	43,966	85,7%	20,87%	84%	3,74	3,78
Talant	2 113	55,896	75,4%	12,9%	aucune obligation	9,05	9,17
Total	46 120	1 138,4					

* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

→ Le rendement de réseau et les indices linéaires de perte en eau font l'objet d'indicateurs de performance dont voici les définitions :

> Rendement de réseau

Unité : %

Rendement = (volume comptabilisé + volume autorisé non compté + volume exporté) / (volume produit + volume importé).

> Indice Linéaire de Pertes

Unité : m³ / km / jour

Définition : (volume mis en distribution – volume consommé) / (365 * longueur totale du réseau hors branchements)

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

> Indice Linéaire des Volumes non comptés

Unité : m³ / km / jour

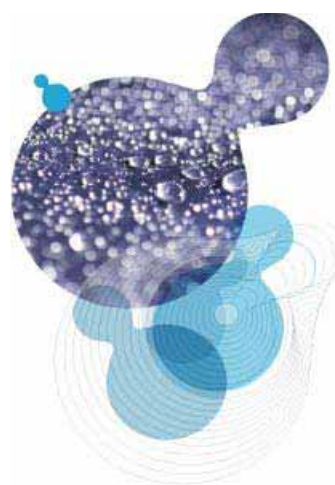
Définition : (volume mis en distribution – volume comptabilisés) / (365 * longueur totale du réseau hors branchements)

Volume mis en distribution = volume produit + volume importé – volume exporté

Indicateurs techniques 2009

	m ³ produits	m ³ importés et/ou achetés	m ³ facturés	m ³ consommés	m ³ vendus/cédés collectivités extérieures
Ahuy	0	104 412	77 081	77 419	0
Bretenière	0	45 310	32 855	/	0
Chenôve	341 232	969 199	860 909	869 952	0
Marsannay-la-Côte	1 120 003	166 160	369 012	371 175	663 760
Perrigny-lès-Dijon	0				0
Daix	0	190 593	80 953	81 620	64 469
Dijon	18 971 828	0	8 863 544	8 985 908	5 812 204
Est Dijonnais *	680 936	1 160 840	1 541 082	1 522 648	0
Fénay	0	82 258	65 232	69 652	0
Fontaine-lès-Dijon	0	748 994	457 685	466 286	27 387
Hauteville-lès-Dijon	0	58 797	49 811	49 966	0
Longvic	212 992	657 121	589 248	593 379	62 823
Magny-sur-Tille	0	55 845	29 765	/	0
Ouges	0	62 198	34 946	35 248	0
Plombières-lès-Dijon	217 513	0	122 421	130 936	0
Saint-Apollinaire	0	420 734	359 130	360 645	0
Talant	0	750 649	563 171	566 068	0
Total	21 544 504	5 473 110	14 096 845	14 243 705	6 630 643
Données 2008	21 991 331	5 950 280	14 507 530	14 769 375	7 021 452

* Est-Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



→ Indicateurs de performance clientèle

> Taux d'impayés sur les factures d'eau

La valeur est en %.

Définition = au 31 décembre de l'année 2009 : montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2008 / montant des factures émises relatives à l'année 2008

> Taux de réclamations

Unité : nombre / 1000 abonnés

Définition = (nombre de réclamations par voie écrite / nombre d'abonnés)*1000

> Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Unité : note comprise entre 0 et 2

Définition (selon la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) :

0 : aucune mesure

1 : existence d'une mesure statistique d'entreprise

2 : existence d'une mesure statistique sur le périmètre du service

> Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées comprend notamment les interruptions de production d'eau pour des problèmes de qualité de l'eau, pour des problèmes liés à des tiers, des accidents liés au réseau (casses). Il ne prend pas en compte les interruptions de production liées à un problème autre que la qualité de l'eau.

> Qualité du service : indicateurs de performance sur l'action sociale

Existence d'une Action sociale = 0 : non; 1 : oui

Indicateurs de performance clientèle 2009

	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2008	Taux de réclamation ‰	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Action sociale
Nord Dijonnais *	0,06%	7,2 ‰	Oui	2	1,71 ‰	1
Bretonnière – Magny-sur-Tille **	0,33%	2,43 ‰	Oui	2	0 ‰	1
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,10%	4,1 ‰	Oui	2	2,63 ‰	1
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,20%	9,2 ‰	Oui	2	0 ‰	1
Est Dijonnais ***	0,27%	2,2 ‰	Oui	2	0,1 ‰	1
Fénay	0%	0 ‰	Oui	2	0 ‰	1
Longvic – Ouges	0,36%	7,7 ‰	Oui	2	2,85 ‰	1
Talant	0,06%	7,1 ‰	Oui	2	0,47 ‰	1

* Nord Dijonnais : Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Fontaine-lès-Dijon

** Données du Syndicat de Fauvemey

*** Est-Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutermon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.

> Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

- 0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de distribution.
- 10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.
- 20 % : Mise à jour annuelles des plans.
- + 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.
- + 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de passages, poteaux d'incendie, ...).
- + 10 % : Historique des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements.
- + 10 % : Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations.

	Taux moyen de renouvellement du réseau %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	Obtention de la certification ISO 14001
Nord-Dijonnais *	0,01%	64,42%	Oui	Non
Bretenière – Magny-sur-Tille	0%	10%	Oui	Non
Chenôve – Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0%	75,66%	Oui	Non
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,24%	88,87%	Oui	Non
Est Dijonnais **	0,3%	80%	Non	Non
Fénay	0%	40%	Oui	Non
Longvic – Ouges	0%	66,4%	Oui	Non
Talant	0%	69,04%	Oui	Non

* Nord-Dijonnais : Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Fontaine-lès-Dijon

** Est-Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon.



Février 2009 - réparation d'une fuite à Plombières-lès-Dijon sur la conduite en provenance de la ressource de Morcuell

Remplacement des compteurs

Actuellement, la majorité des contrats sur les communes du Syndicat Mixte du Dijonnais précise l'âge limite des compteurs d'eau. Il y a encore peu d'années, lors de la rédaction des traités de concession ou d'affermage, ces notions n'étaient pas prises en compte.

Cette démarche a été lancée à travers le contrat sur la commune de Longvic le 1^{er} janvier 2002, puis poursuivie par le contrat sur Chenôve, Marsannay-la-Côte et Perrigny-lès-Dijon le 1^{er} janvier 2004, avec un âge limite des compteurs imposé à 12 ans maximum.

Le nouvel arrêté du 6 mars 2007, relatif au contrôle des compteurs d'eau froide, légitime à 15 ans, l'âge maximum des compteurs d'eau froide. Cet arrêté indique que, sauf incident, pendant les 15 premières années de fonctionnement des compteurs, aucune vérification n'est nécessaire.

Il faut également retenir de cet arrêté, que la validité de la vérification initiale des compteurs neufs fournis par chaque fabricant est fixée à 15 ans pour les compteurs utilisés par les services publics de distribution d'eau potable.

Au sein des nouveaux contrats de délégation de service public d'eau potable à venir, cette notion est naturellement imposée. Cela l'a été pour les derniers contrats renouvelés au 1^{er} janvier 2008, de Longvic et Ouges, et de Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon et Saint-Apollinaire.

	Remplacement compteurs 2009	Obligations de renouvellement des compteurs au sein des contrats eau	Inventaire du parc compteurs au 31/12/2009	Nombre de compteurs de + de 15 ans	% des compteurs de + de 15 ans
Ahuy	8	âge maxi 15 ans	507	129	25,44 %
Bretenière	4	aucune obligation	281	73	25,98 %
Chenôve	27	âge maxi 15 ans	2 768	113	4,08 %
Daix	19	âge maxi 15 ans	513	170	33,13 %
Dijon	794	aucune obligation	22 247	9 644	43,35 %
Est Dijonnais	239	âge maxi 15 ans	6 680	648	9,7 %
Fénay	36	âge maxi 15 ans	608	7	1,15 %
Fontaine-lès-Dijon	24	âge maxi 12 ans	2 539	45	1,77 %
Hauteville-lès-Dijon	4	âge maxi 15 ans	411	140	34,06 %
Longvic	16	âge maxi 15 ans	2 159	10	0,46 %
Magny-sur-Tille	27	aucune obligation	306	90	29,41 %
Marsannay-la-Côte	18	âge maxi 15 ans	2 187	26	1,19 %
Ouges	3	âge maxi 15 ans	363	5	1,38 %
Perrigny-lès-Dijon	7	âge maxi 15 ans	616	23	3,73 %
Plombières-lès-Dijon	18	âge maxi 15 ans	914	70	7,66 %
Saint-Apollinaire	21	âge maxi 15 ans	2 045	342	16,72 %
Talant	54	aucune obligation	2 153	498	23,13 %
Total	1319		47297	12033	25,44 %



Indicateurs financiers



La facture d'eau

Eléments relatifs au prix du mètre cube au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au **01.01.2010** (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).

Base INSEE d'une facture de 120 m³, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Cette somme sert notamment à financer et exécuter divers travaux d'eau potable sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement ou réhabilitation de canalisations, travaux de génie civil sur les réservoirs ...

Part Déléataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer l'achat, la production, le traitement et la distribution d'eau potable, et tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

Agence de l'eau : préservation ressource en eau

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, relative aux prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

Agence de l'eau : Redevance Pollution

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui définit la politique générale en matière de lutte contre la pollution des cours d'eau.

Ces redevances permettent à l'Agence d'apporter des aides financières aux actions d'intérêt commun au bassin Rhône - Méditerranée et au bassin de Corse.

RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2010 avec la RODP

Prix du m3 en € TTC		Prix du m3 en € TTC	
Ahuy	2,06	Longvic	1,57
Bressey-sur-Tille	1,70	Magny-sur-Tille	2,05
Bretenière	2,05	Marsannay-la-Côte	1,62
Chenôve	1,37	Neuilly-lès-Dijon	1,70
Chevigny-Saint-Sauveur	1,70	Ouges	1,55
Couternon	1,70	Perrigny-les-Dijon	1,65
Crimolois	1,70	Plombières-les-Dijon	1,50
Daix	1,78	Quétigny	1,70
Dijon	1,90	Sennecey-lès-Dijon	1,70
Fénay	2,43	Saint Apollinaire	1,91
Fontaine-lès-Dijon	1,92	Talant	1,61
Hauteville-lès-Dijon	1,82		

Ahuy

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité	0,3706	44,47	0,3706	44,47
Part Déléataire				
Part fixe	18,38	18,38	18,36	18,36
Consommation	1,1970	143,64	1,1804	141,65
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		236,49		234,48
T.V.A 5,5 %		13,01		12,90
Total T.T.C		249,50		247,38

Prix du m3 : 2.06 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/ 2009 : - 0.85 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par SDEI.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité				
Part fixe	6	6	6	6
Consommation	0,08	9,60	0,08	9,60
Part Déléataire				
Part fixe	44,2	44,2	43,54	43,54
Consommation	1,2140	145,68	1,1970	143,64
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,10	12	0,0673	8,08
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		240,28		233,66
T.V.A 5,5 %		13,22		12,85
Total T.T.C		253,50		246,51

Prix du m3 : 2.05 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 2.76 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009, ainsi qu'à la baisse de la redevance de l'Agence de l'Eau pour la préservation de la ressource en eau.

Chenôve

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,0257	3,084	0,0257	3,084
Part Déléataire				
Part fixe	17,64	17,64	17,26	17,26
Production	0,6172	74,06	0,6035	72,42
Distribution	0,1410	16,92	0,1379	16,55
RODP communale	0,12	14,4	0,11	13,20
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		159,43		155,84
T.V.A 5,5 %		8,77		8,57
Total T.T.C		168,20		164,41

Prix du m3 : 1.37 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 2.25 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.25 € T.T.C

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009, ainsi qu'à la diminution de la RODP communale.

Est Dijonnais

Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois,
Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Délégataire				
Part fixe	17,92	17,92	18,16	18,16
Consommation	1,19	142,8	1,21	145,2
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,063	7,61
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		193,72		193,77
T.V.A 5,5 %		10,65		10,66
Total T.T.C		204,37		204,43

Prix du m3 : 1.70 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.03 %

Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

Daix

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,103	12,36	0,103	12,36
Part Déléataire				
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20
Consommation	1,1970	143,64	1,1795	141,54
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		204,38		202,1
T.V.A 5,5 %		11,24		11,12
Total T.T.C		215,621		213,216

Prix du m3 : 1.78 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 1.12 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Déléataire				
Prime fixe	18,38	18,38	18,20	18,20
Consommation	1,1167	134	1,1072	132,864
RODP communale	0,29	34,8	0,29	34,8
RODP Etat	0,0014	0,168	0,0014	0,168
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		217,35		216,03
T.V.A 5,5 %		11,95		11,88
Total T.T.C		229,30		227,91

Prix du m3 : 1.90 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.61 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.59 € T.T.C

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Fénay

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité				
Part fixe	12	12	0	0
Consommation	0,5740	68,88	0,6740	80,88
Part Déléataire				
Part fixe	53,47	53,47	54,52	54,52
Consommation	0,967	115,93	0,9843	118,12
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	/	/	/	/
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		273,08		276,32
T.V.A 5,5 %		15,02		15,20
Total T.T.C		288,10		291,52

Prix du m3 : 2.43 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 1.19 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010. Afin d'harmoniser la structure de l'ensemble des surtaxes syndicales de toutes les communes gérées par le Syndicat Mixte du Dijonnais, le Comité syndical a décidé par délibération du 22 avril 2009, de supprimer sur la commune de Fénay la part fixe existante, et d'augmenter en contrepartie la part consommation. Ces dispositions n'entraînent pas de modification du prix global de la part Collectivité.

Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité	0,0915	10,98	0,0915	10,98
Part Déléataire				
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20
Consommation	1,197	143,64	1,181	141,72
RODP communale	/	/	0,15	18
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		203		218,9
T.V.A 5,5 %		11,17		12,04
Total T.T.C		214,165		230,94

Prix du m3 : 1.92 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 7.83 %

Commentaires :

La création d'une RODP communale sur la commune de Fontaine-lès-Dijon explique l'augmentation de 7,83 % du prix de l'eau entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010. Hormis cette augmentation, on peut noter une baisse du prix de la part délégataire qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,137	16,44	0,137	16,44
Part Déléataire				
Part fixe	18,38	18,38	18,08	18,08
Consommation	1,197	143,64	1,183	141,96
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		208,46		206,48
T.V.A 5,5 %		11,47		11,36
Total T.T.C		219,925		217,836

Prix du m3 : 1.82 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.95 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Longvic

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,256	30,72	0,256	30,72
Part Déléataire				
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20
Consommation	0,8410	100,92	0,8296	99,55
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		180,02		178,47
T.V.A 5,5 %		9,90		9,82
Total T.T.C		189,921		188,286

Prix du m3 : 1.57 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.86 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Marsannay-la-Côte

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06
Part Déléataire				
Prime fixe	17,64	17,64	17,26	17,26
Production	0,6172	74,06	0,6035	72,42
Distribution	0,1410	16,92	0,1379	16,55
RODP communale	0,25	30	0,25	30
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		187,00		184,61
T.V.A 5,5 %		10,29		10,15
Total T.T.C		197,29		194,77

Prix du m3 : 1.62 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 1.28 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.36 € T.T.C

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Ouges

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité				
Consommation	0,2363	28,356	0,2363	28,356
Part Déléataire				
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20
Consommation	0,8410	100,92	0,8296	99,55
Organismes publics				
Agence de l'eau préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		177,66		176,11
T.V.A 5,5 %		9,77		9,69
Total T.T.C		187,427		185,792

Prix du m3 : 1.55 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.87 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité				
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06
Part Déléataire				
Prime fixe	17,64	17,64	17,26	17,26
Production	0,6172	74,06	0,6035	72,42
Distribution	0,1410	16,92	0,1379	16,55
RODP communale	0,28	33,6	0,28	33,6
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		190,60		188,21
T.V.A 5,5 %		10,48		10,35
Total T.T.C		201,09		198,57

Prix du m3 : 1.65 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 1.25 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.36 € T.T.C

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Plombières-lès-Dijon

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Part Délégataire				
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20
Consommation	0,7339	88,07	0,8545	102,54
RODP communale	0,1648	19,78	0,1648	19,78
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,0600	7,2	0,0600	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		156,23		170,52
T.V.A 5,5 %		8,59		9,38
Total T.T.C		164,82		179,90

Prix du m3 : 1.50 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 9.15 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.32 € T.T.C

Commentaires :

L'augmentation du prix du service est due à l'intégration au 1er janvier 2009 de la commune de Plombières-lès-Dijon au contrat de concession de production et d'alimentation d'eau potable de la Ville de Dijon et à l'application des mêmes tarifs par palier sur plusieurs années concernant la part délégataire.

Saint-Apollinaire

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Collectivité	0,0762	9,14	0,0762	9,14
Part Déléataire				
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20
Consommation	1,197	143,64	1,181	141,72
RODP Communale	0,15	18	0,15	18
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		219,16		217,06
T.V.A 5,5 %		12,05		11,94
Total T.T.C		231,21		229,00

Prix du m3 : 1.91 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.96 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.75 € T.T.C

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Talant

Facture d'Eau de 120 m3 - Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Eau				
Part Délégitaire				
Part fixe	18,42	18,42	18,24	18,24
Consommation	1,0743	128,92	1,064	127,68
RODP communale	0,061	7,32	0,061	7,32
Organismes publics				
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8
Total H.T.		184,66		183,24
T.V.A 5,5 %		10,156		10,078
Total T.T.C		194,82		193,32

Prix du m3 : 1.61 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.77 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.55 € T.T.C

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Encours de la dette – Budget eau

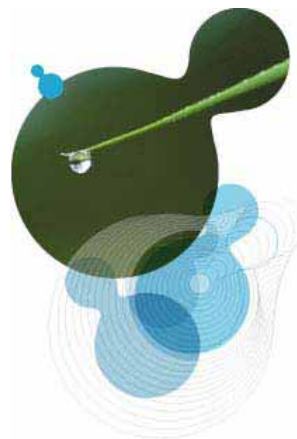
Etat de la dette du 01/01/2009 au 31/12/2009

Etat de la Dette – Eau Potable

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	Au 31/12/2009		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	316 297,22 €	156 306,33 €	26 496,67 €	1 495,82 €	25 000,85 €
Caisse d'Epargne	1 590 398,11 €	194 348,85 €	186 803,57 €	29 662,80 €	157 140,77 €
Caisse des Dépôts et Consignations	196 465,95 €	50 937,46 €	28 745,01 €	4 827,30 €	23 917,71 €
Crédit Agricole	287 206,41 €	231 402,20 €	20 486,08 €	8 904,87 €	11 581,21 €
Crédit Mutuel	36 855,34 €	22 989,20 €	3 892,84 €	1 197,17 €	2 695,67 €
DEXIA CLF	1 313 544,99 €	1 035 738,82 €	102 368,45 €	43 901,14 €	58 467,31 €
Total	3 740 768,02 €	1 691 722,86 €	368 792,62 €	89 989,10 €	278 803,52 €

l'assainissement des eaux usées

**Présentation
du service public
d'assainissement des eaux usées**



La délégation de service public d'assainissement des eaux usées

Le service d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte du Dijonnais comprend la collecte et le traitement des eaux usées.

Le service public de l'assainissement est exploité en délégation de service public sur les 24 communes du Syndicat Mixte du Dijonnais. Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité du milieu naturel.

Qu'est-ce qu'une station d'épuration ?

Une station d'épuration reçoit les eaux usées collectées par le réseau d'égouts. Elle réalise, par des procédés physiques ou biologiques, l'élimination de la majeure partie de la pollution contenue dans ces eaux usées, afin de protéger le milieu naturel récepteur. La pollution éliminée est concentrée sous forme de "boues" qui peuvent être incinérées, compostées ou épandues.

→ Les 3 stations d'épuration du Grand Dijon, gérées par le Syndicat Mixte du Dijonnais

> **la station eauvitale** - 400 000 équivalents-habitants - 13 communes :

Dijon, Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Asnières-lès-Dijon, Etaules et Messigny et Vantoux.

> **la station de Chevigny-Saint-Sauveur** - 80 000 équivalents-habitants - 9 communes :

Chevigny-Saint-Sauveur, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Couternon, Crimolois, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et Orgeux.

> **la station de Ouges-Fénay** - 1 433 équivalents-habitants - commune de Fénay. Cette station a été déconstruite au mois de septembre 2009. La commune de Fénay est depuis le mois de mars 2009 raccordée au réseau communautaire et les eaux traitées par la station eauvitale.



Emplacement de l'ancienne station d'épuration des eaux usées de Ouges Fénay

> Les communes de Marsannay-la-Côte et Perrigny-les-Dijon, quant à elles, sont traitées par la station d'épuration de Gevrey-Chambertin gérée en régie par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin. Les communes de Bretenière et Magny-sur-Tille sont traitées par deux stations d'épuration du Syndicat de Fauverney situées à Fauverney et Magny-sur-Tille, et la commune de Bressey-sur-Tille est traitée par la station d'épuration de Remilly-sur-Tille gérée par le syndicat d'Arc-sur-Tille.



→ Les services délégués

	Mode de gestion	Délégataire	Date fin de contrat
Ahuy	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Bressey-sur-Tille	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Bretenière	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Chenôve	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Chevigny-Saint-Sauveur	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Couternon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Crimolois	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Daix	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Fénay	affermage	Véolia	31 décembre 2015
Fontaine-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Hauteville-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Longvic	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Magny-sur-Tille	affermage	Lyonnaise des eaux / SDEI	31 décembre 2010
Marsannay-la-Côte	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Neuilly-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Ouges	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Perrigny-lès-Dijon	affermage	Lyonnaise des eaux	31 décembre 2013
Plombières-lès-Dijon	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Quétigny	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Sennecey-lès-Dijon	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Saint Apollinaire	affermage	Sogedo	31 décembre 2015
Talant	concession	Lyonnaise des eaux	1 avril 2021
Varois et Chaignot	affermage	Sogedo	31 décembre 2015

Assainissement des eaux usées : périmètre d'intervention du Syndicat Mixte du Dijonnais



La commune de Variois et Chaignot ne fait partie du périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais que pour le service assainissement des eaux usées.

Mise en place de nouveaux indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

→ Vous retrouverez au fil des pages des indicateurs pour les deux services eau et assainissement.

Les chiffres du service de l'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire

- 45 556 abonnés
- 13 538 730 m³ d'eaux usées facturés
- Volumes traités : 17 253 944 m³ (STEP Dijon-Longvic) + 2 436 190 m³ (STEP Chevigny-Saint-Sauveur) + 11 400 m³ (STEP Ouges-Fénay durant 3 mois) = 19 701 534 m³
- 2 stations d'épuration : Dijon-Longvic et Chevigny-St-Sauveur
- 4 stations non gérées par le Syndicat Mixte du Dijonnais : Gevrey-Chambertin, Magny-sur-Tille, Fauverney et Remilly sur Tille
- 56 conventions de déversement avec les industriels

Les postes de relèvement sur le périmètre du Syndicat Mixte du Dijonnais

Commune	nombre de postes de relèvement
Ahuy	1
Bressey-sur-Tille	2
Bretenière	5
Chevigny-Saint-Sauveur	3
Couternon	3
Crimolois	3
Daix	1
Dijon	7
Fénay	6
Hauteville-lès-Dijon	2
Longvic	6
Magny-sur-Tille	4
Marsannay-la-Côte	1
Neuilly-lès-Dijon	1
Ouges	4
Perrigny-lès-Dijon	2
Plombières-lès-Dijon	5
Quétigny	1
Saint-Apollinaire	2
Sennecey-lès-Dijon	1
Talant	1
Varois et Chaignot	2

Total 63 postes de relèvement



Les conventions de déversement avec les industriels

→ Contrôle des rejets industriels : une démarche volontariste et concertée du Syndicat Mixte du Dijonnais

Conformément à l'article L.35-8 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur ne peuvent être versés dans le réseau public d'assainissement. Les demandes d'autorisation de déversement font l'objet d'un arrêté d'autorisation et d'une convention de déversement si nécessaire.

Ainsi, pour améliorer la qualité des eaux rendues au milieu naturel, un contrôle des rejets des entreprises industrielles de l'agglomération est mis en place, conformément à la réglementation en vigueur. En signant une convention avec la collectivité et l'exploitant du réseau d'assainissement, l'industriel s'engage à rejeter des eaux usées dans des limites fixées, compatibles avec leur transport et leur traitement.

décembre 2009 → 56 conventions de déversement signées avec des industriels

→ Conventions signées en 2009

La mise en œuvre de telles conventions est un travail de longue haleine. Cinq conventions ont été signées en 2009, cinq conventions renouvelées, et un grand nombre ont été initiées et verront le jour en 2010.

Etablissement	Commune	Activité	Date d'établissement de la convention
BA 102 – Quartier Geille	Neuilly-lès-Dijon	Eaux usées domestiques	22/04/2009
PLASTO	Chenôve	Production d'adhésifs industriels	22/04/2009
Blanchisserie du CHU	Dijon	Blanchisserie industrielle	23/06/2009
PAPETERIES de Dijon	Longvic	Fabrication de matériaux d'emballages pour produits	Renouvellement de convention - 23/06/2009
KEOLIS	Chenôve	Exploitation, réparation et entretien des bus	23/06/2009
ENVIE	Dijon	Reconditionnement d'appareils électroménagers	Renouvellement de convention - 23/06/2009
SNS Industrie	Longvic	Nettoyage de filtres et pièces mécaniques	Renouvellement de convention - 23/06/2009
LETY	Dijon	Tri et recyclage de métaux et moteurs	Renouvellement de convention - 23/06/2009
JTEKT Automobile	Dijon	Production de directions pour l'industrie automobile	30/09/2009
AMORA	Chevigny-Saint-Sauveur	Agro-alimentaire	Renouvellement de convention - 30/09/2009

Les faits marquants en 2009

Travaux sur les réseaux d'eaux usées pour un montant de 2 521 000 e H.T.

> Travaux d'extension

- Boulevard Maréchal Leclerc à Chenôve : 102 ml
- Rue du Creux aux Chevaux à Ouges : 50 ml

> Travaux de réhabilitation

- rue Ronde à Quétigny : 165 ml
- rue du Fort à Hauteville-lès-Dijon : 300 ml
- rue de Volnay à Chevigny-Saint-Sauveur : 220 ml



Travaux réhabilitation 2008
rue des Iris Chevigny-Saint-Sauveur

> Travaux de dévoiement

- à Daix et Fontaine-lès-Dijon dans le cadre des travaux de la LINO : 570 ml et remplacement d'un poste de relèvement des eaux usées.

> Travaux de renouvellement

- Boulevards de Brosses, Trémouille et Champagne à Dijon : 732 ml

> Création de bassin de rétention des eaux achevée en 2009

Dans le cadre de la compétence "lutte contre les inondations" sur les communes de l'Est-Dijonnais, le Syndicat Mixte du Dijonnais a achevé en 2009 la réalisation du programme visant à construire plusieurs bassins de rétention et de dépollution à ciel ouvert, destinés à recevoir et à gérer les écoulements pluviaux. Ainsi, ce programme s'achève par la construction de 2 nouveaux bassins en 2009 :

- un bassin sur les communes de Dijon, Quétigny et Saint-Apollinaire, qui doit recevoir les eaux en provenance du CHU, de la ZAC Mazen-Sully, du quartier des Longènes, de la piscine olympique et du parc relais de Mirande : la superficie est de 22 200 m², le volume stocké est de 38 000 m³.

- un bassin sur la commune de Saint-Apollinaire : la superficie est de 15 000 m², le volume stocké est de 17 500 m³.



Travaux bassin n° 3



> Modification de regards mixtes sur la commune de Marsannay-la-Côte

Des travaux de modification de 101 regards mixtes pour séparer les eaux usées et les eaux pluviales (regard permettant un accès aussi bien au réseau d'eaux usées qu'au réseau d'eaux pluviales) ont eu lieu en 2009 sur la commune de Marsannay-la-Côte. Ces modifications des regards mixtes ont pour objectif d'interdire aux eaux usées de se mélanger aux eaux pluviales afin que les eaux usées ne soient pas rejetées dans le milieu naturel sans traitement.



> Lancement du projet pédagogique "biodiversité" par les élèves de l'école Champollion et l'association Forestiers du Monde à la station eauvitale

Les travaux de démolition des ouvrages et bâtiments existants sur la parcelle de la station de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic (ST1) ont été réalisés en 2008, laissant libre une parcelle d'environ 40 000 m².

Afin de revaloriser cet ancien site de la station de traitement des eaux usées, maintenir une relation entre ce dernier et la nouvelle station et mettre en valeur l'entrée de Longvic, 20 élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école Champollion ont planté sur ce site près de 120 essences d'arbres et d'arbustes (chêne vert, saule...) le 20 février 2009. Cette plantation est la transcription sur le terrain des engagements signés en avril 2007 par le Syndicat Mixte du Dijonnais et Lyonnaise des Eaux avec deux associations : Forestiers du Monde et Nature et Progrès.

La réhabilitation de la parcelle de l'ancienne station de traitement des eaux usées en aménagement paysager permettra notamment la préservation d'espèces floristiques au travers de la création du verger diversifié constitués d'espèces rares.

Le but est de maintenir une biodiversité (faune, flore), intégrer des variétés rares (arborées ou herbacées) et des espaces d'intérêt écologique en développant une richesse faunique et ainsi garantir une bonne intégration dans le paysage local.

Cette parcelle nouvellement plantée est également devenue un lieu d'accueil pour les escargots de Bourgogne. Cette initiative a pour vocation d'être suivie dans le temps afin de pouvoir dénombrer cette nouvelle population. Un premier lâcher d'escargot a donc eu lieu au mois de juillet 2009.



20 février 2010 plantation de 120 espèces d'arbres et arbustes sur la parcelle de biodiversité de la station eauvitale par des élèves de l'école Champollion

Juillet 2009 – lâcher d'escargots sur la parcelle de biodiversité de la station eauvitale



> Etude olfactive sur la station d'épuration des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants par la maîtrise des nuisances olfactives liées au traitement des eaux usées, une étude a été réalisée avant et après la reconstruction de la station d'épuration des eaux usées de Chevigny-Saint-Sauveur, soit en 2002 et 2005.

Afin de vérifier l'évolution de cet impact depuis l'année 2005 et de caractériser l'évolution de l'ambiance olfactive sur le site et dans les environs de la station d'épuration, une nouvelle étude olfactive a été réalisée en 2009, du 17 au 18 septembre.

Les types d'odeurs rencontrés sur le site même de la station d'épuration sont les mêmes que ceux rencontrés lors de la campagne de 2005, mais avec des intensités plus faibles que la campagne précédente. Ces types d'odeurs sont à rapprocher du processus de traitement des eaux usées de la station d'épuration (prétraitement, eaux usées, eaux traitées, dégazeur et boues et boues chaulées).

L'impact de l'ensemble de ces points reste faible dans l'environnement très proche du site de la station d'épuration.

Dans l'environnement du site, les odeurs perçues correspondent généralement au "bruit de fond" olfactif que l'on peut rencontrer en agglomération : des odeurs d'ordures ménagères, d'échappements, de bois/brûlé/caoutchouc, de goudron et de cuisine/nourriture, d'herbes, de fleurs, d'arbustes ...

Fonctionnement de la Station d'Epuration de Dijon-Longvic en 2009

Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité pour l'année 2009 a été de 17 253 944 m3 en provenance des communes de Dijon, Longvic, Ouges, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy et Plombières-lès-Dijon, Asnières-lès-Dijon, Etaules, et Messigny et Vantoux.

En 2009, les volumes traités ont diminué d'environ 10 % par rapport à l'année précédente.

Les volumes à traiter par la station sont sujets à des variations fortes d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie, mais surtout de la répartition des pluies au cours de l'année et de leur intensité.

Deux années de pluviométrie identiques ne représentent pas forcément deux volumes équivalents à traiter sur l'année par la station. Si les pluies sont de faible intensité et nombreuses, la station aura à traiter un grand volume sur l'année. A l'inverse, si les pluies sont violentes et peu nombreuses, la station aura à traiter un plus faible volume, mais les déversements au milieu naturel par les déversoirs d'orage seront plus importants.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2008 (kg / jour)			Année 2009 (kg / jour)		
DBO5	8 521	280	97%	8 236	237	97%
DCO	22 982	2 350	90%	22 818	2 074	91%
MES	11 184	807	93%	10 726	772	93%
NGL	2 391	382	84%	2 278	229	90%
NTK	2 369	138	94%	2 270	110	95%
N-NH4	1 585	21	99%	1 556	14	99%
Phosphore	287	39	86%	282	46	84%

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonée biodégradable présente dans les effluents

DCO : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

MES : Matières en Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

NGL : Azote global : la somme de toutes les formes d'azote

NTK : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)

N-NH4 : Azote ammoniacal qui traduit habituellement un processus de dégradation incomplète de la matière organique

Phosphore Total (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.

Les sous-produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité 2008 (tonnes)	Quantité 2009 (tonnes)	Devenir
Boues	4 776	4 145	2 145 tonnes en compostage 2 000 tonnes en incinération
Sables	350	286	Lavage sur site et revalorisation
Graisses	non quantifiable	non quantifiable	Traitement biologique sur site
Refus de dégrillage	298	252	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 2
Cendres d'incinération issues des cyclones	982	381	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 1
Cendres d'incinération issues des filtres à manches	197	106	Centre d'Enfouissement Technique de Drambon en classe 1

Les graisses sont dirigées automatiquement depuis les canaux de déshuilage (pré-traitement), vers un réacteur de traitement biologique situé dans le même bâtiment. Leur comptabilisation n'est plus effectuée. Les déchets du traitement biologique des graisses sont traités en mélange avec les boues d'épuration et sont comptabilisés dans les boues d'épuration.

Les cendres sont constituées par 2 types de cendres sèches : cendres issues des cyclones et cendres issues des filtres à manches.

En 2009, le four d'incinération a été arrêté pendant 7 mois, suite à la casse de la pompe de circulation d'huile thermique, d'où une faible quantité de cendres évacuée cette année.

La moitié des boues produite en 2009 a été traitée par compostage, pour pallier à l'arrêt du four pendant 7 mois.

> Etat des lieux de la qualité des eaux de l'Ouche

La réalisation d'un état des lieux de la qualité des eaux de l'Ouche avant et après la mise en service de la nouvelle station eauvitale, a été réalisé par le Syndicat Mixte du Dijonnais et le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et ses Affluents, afin de mettre en avant l'impact de la mise aux normes de la station sur le milieu naturel.

Suite à ces campagnes de mesure, on peut déjà remarquer que la faune et la flore reprennent leurs droits dans la rivière.



Fonctionnement de la Station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur en 2009

La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur d'une capacité de 80 000 équivalents-habitants, fonctionne sur le principe d'épuration biologique à boues activées à moyenne charge avec traitement du phosphore.

Charge moyenne reçue à l'usine de dépollution

Le volume total traité en 2009 est de 2 436 190 m³ en provenance des communes de l'Est - Dijonnais : Chevigny-Saint-Sauveur, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Couternon, Crimolois, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et Orgeux.

	Effluent	Rejet	Rendement	Effluent	Rejet	Rendement
	Année 2008 (kg / jour)			Année 2009 (kg / jour)		
DBO5	2 866	29	99%	3 224	35	99%
DCO	6 681	194	97%	5 476	234	96%
MES	2 732	44	98%	2 747	64	98%
NTK	499	81	84%	456	88	81%
Phosphore	72	5	93%	63	7	89%

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène en 5 jours : paramètre qui permet d'estimer la pollution organique carbonnée biodégradable présente dans les effluents

DCO : Demande chimique en Oxygène : paramètre qui permet de quantifier la majeure partie des composés organiques et des sels minéraux oxydables des effluents

MES : Matières En Suspension, qui représentent les particules minérales et organiques en suspension dans les effluents

NTK : Azote Kjeldahl Total (paramètre caractéristique pollution azotée)

Phosphore Total (paramètre caractéristique de la pollution phosphorée) : le phosphore présent sous forme d'ions phosphates et de particules de phosphore organique participe aux phénomènes d'eutrophisation des milieux aquatiques.

Les sous - produits issus du processus d'assainissement des eaux usées

	Quantité 2008	Quantité 2009	Devenir
Boues	3 706 tonnes	3 090 tonnes	Epandage agricole (100%)
Sables	54 m ³	44 m ³	Décharge
Graisses	30 m ³	60 m ³	Traitée par la société Estivalet
Refus de dégrillage	25 tonnes	33 tonnes	Incinérés à l'usine d'incinération d'ordures ménagères du Grand Dijon



La station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur

→ Les Indicateurs techniques et de performance

	nombre abonnés	longueur réseau eaux usées (km)	longueur de refoulement (km)	m³ facturés particuliers
Ahuy	495	11,791	0,022	71 845
Bretenière	266	8,306	Non connu	32 093
Chenôve	2 507	47,734	0	835 732
Marsannay-la-Côte	2 127	28,962	0,182	281 364
Perrigny-lès-Dijon	609	11,077	0,061	75 091
Daix	486	10,086	0,256	75 291
Dijon	20 877	345,947	3,086	8 439 109
Est Dijonnais *	9 171	162,218	9,344	1 855 812
Fénay	595	19	2,584	60 285
Fontaine-lès-Dijon	2 459	41,146	0	442 766
Hauteville-lès-Dijon	377	6,162	0,089	42 532
Longvic	2 027	38,580	0,857	628 789
Magny-sur-Tille	296	6,156	Non connu	28 383
Ouges	344	7,759	3,281	10 654
Plombières-lès-Dijon	856	10,685	4	116 203
Talant	2 064	46,826	0,07	542 781
Total	45 556	802	24	13 538 730

* Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot.

→ Les Indicateurs de performance

	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2008	Taux de réclamation ‰	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Action sociale
ACHO *	0,02%	5,5 ‰	Oui	Oui	1
Bretenière – Magny-sur-Tille **	0,30%	2,43 ‰	Oui	Oui	1
Daix – Fontaine-lès-Dijon	0,1%	3,7 ‰	Oui	Oui	1
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,27%	3,3 ‰	Oui	Oui	1
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,20%	9,7 ‰	Oui	Oui	1
Est Dijonnais ***	0,28%	1 ‰	Oui	Oui	1
Fénay	0%	0 ‰	Oui	Oui	1
Longvic	0,39%	7,9 ‰	Oui	Oui	1
Talant	0,06%	7,3 ‰	Oui	Oui	1

ACHO * Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

** Données du Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Varois et Chaignot

→ Indicateurs de performance clientèle

> Taux d'impayés sur les factures d'assainissement

La valeur est en %.

Définition = au 31 décembre de l'année 2009 : montant des impayés relatifs à la facturation de l'année 2008 / montant des factures émises relatives à l'année 2008

> Taux de réclamations

Unité : nombre / 1000 abonnés

Définition = (nombre de réclamations par voie écrite / nombre d'abonnés)*1000

> Existence d'une mesure de satisfaction clientèle

Unité : note comprise entre 0 et 2

Définition (selon la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) :

0 : aucune mesure

1 : existence d'une mesure statistique d'entreprise

2 : existence d'une mesure statistique sur le périmètre du service

> Qualité du service : indicateurs de performance sur l'action sociale

Existence d'une Action sociale = 0 : non; 1 : oui

	Taux moyen de renouvellement du réseau %	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Indice de conformité réglementaire des rejets	Obtention de la certification ISO 9001 version 2000	Obtention de la certification ISO 14001
ACHO *	0,19%	53,57%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non
Bretenière – Magny-sur-Tille **	0%	20%	100%	1 pour Bretenière 0 pour Magny	Oui	Non
Daix – Fontaine-lès-Dijon	0,16%	58,13%	Sans objet	Sans objet	Oui	Oui
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0%	59,92%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,09%	67,45%	100%	1	Oui	Non
Est Dijonnais **	0,05%	70%	100%	1	Non	Non
Fénay	0%	30%	100%	1	Oui	Non
Longvic	0%	60,28%	Sans objet	Sans objet	Oui	Oui
Talant	0%	53,67%	Sans objet	Sans objet	Oui	Non

* ACHO : Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

** Données du Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bresse-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Varois et Chaignot

> Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la connaissance patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est mesurée par un indicateur de performance dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

0 % : Plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte, hors branchements.

10 % : Existence d'un plan couvrant au moins 95 % du linéaire estimé.

20 % Mise à jour annuelles des plans.

- + 10 % : Informations structurelles (diamètres, matériau) complètes sur chaque tronçon.
- + 10 % : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations.
- + 10 % : Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs, ...).
- + 10 % : Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.
- + 10 % : Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement).
- + 10 % : Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

> Indice de conformité réglementaire des rejets

- à la Directive Européenne et au décret de transposition : 0 = non, 1= oui
- à l'arrêté préfectoral (s'il existe) : 0 = non, 1= oui

	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
ACHO *	0‰	40,9	Sans objet	90
Bretenière – Magny-sur-Tille **	0‰	2	50%	30
Daix – Fontaine-lès-Dijon	0,094‰	1	Sans objet	Sans objet
Marsannay-la-Côte – Perrigny-lès-Dijon	0,295‰	43,2	Sans objet	Sans objet
Dijon – Plombières-lès-Dijon	0,032‰	3,6	100%	90
Est Dijonnais ***	0,08‰	42	100%	60
Fénay	0‰	16,25	100%	Sans objet
Longvic	0‰	30,5	Sans objet	40
Talant	0,166‰	0,00	Sans objet	Sans objet

* ACHO : Ahuy, Chenôve, Hauteville-lès-Dijon, Ouges

** Données Syndicat de Fauverney

*** Est-Dijonnais : Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Coutemon, Crimolois, Neuilly-lès-Dijon, Quétigny, Sennecey-lès-Dijon, Varoiset Chaignot

> Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentés par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisation est divisé par le nombre d'habitants desservis.

> Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par le réseau de collecte des eaux usées

Il s'agit d'un indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcée par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, impose aux collectivités territoriales au titre des compétences obligatoires, la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif.

Avant la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif, chaque collectivité territoriale doit réaliser un zonage d'assainissement définissant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif.

Ce zonage doit faire l'objet d'une étude préalable puis être soumis à enquête publique avant d'être annexé au PLU de chaque commune.

Le zonage d'assainissement est un document qui permet, à partir d'une analyse technico-économique et d'analyses de sol, de faire un choix sur l'assainissement à mettre en place dans les zones à urbanisation future :

- > Les zones d'assainissement collectif,
- > Les zones relevant de l'assainissement non collectif.

→ Les études de zonages d'assainissement sont engagées sur l'ensemble des communes du Syndicat Mixte du Dijonnais, et 5 communes ont aujourd'hui leur zonage achevé. Il s'agit des communes de Chevigny-Saint-Sauveur, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Quétigny et Saint-Apollinaire.

→ Les zonages des communes de Dijon, Bretenière, Crimolois, Fénay, Neuilly-lès-Dijon, Ouges et Sennecey-lès-Dijon ont été approuvés par le Syndicat Mixte du Dijonnais lors de sa séance du 7 mai 2010.

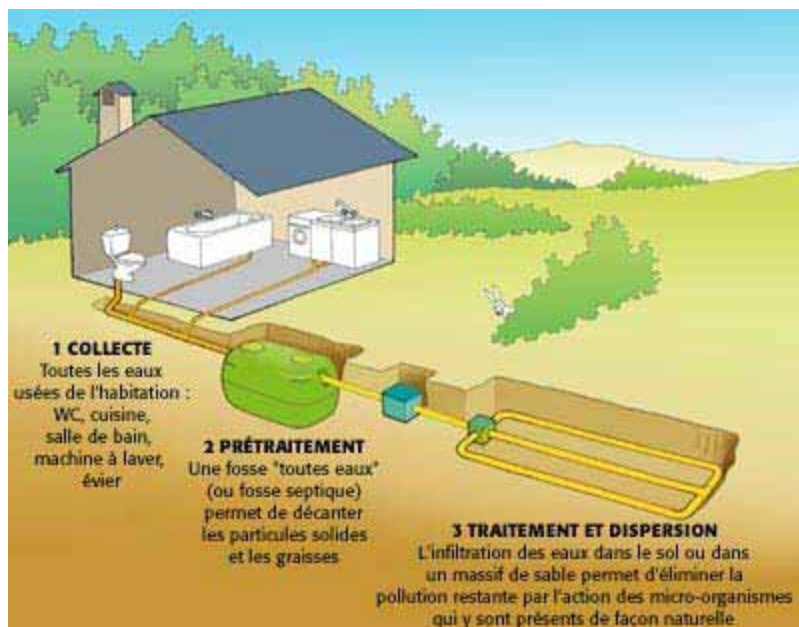


Schéma de principe d'un assainissement non collectif

Indicateurs financiers



La facture d'assainissement

Eléments relatifs au prix du mètre cube au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2010 (décret 95-635 du 6.05.1995 - Article 2).

Base INSEE d'une facture de 120 m³ : consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Part Collectivité

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais. Cette somme sert à financer divers travaux d'assainissement sur la commune concernée incombant à la collectivité : renouvellement, extension ou réhabilitation de canalisation, travaux sur les postes de relèvement ...

Surtaxe bassin d'orage

Somme prélevée pour le compte de la collectivité, le Syndicat Mixte du Dijonnais. Cette somme sert à financer la construction du bassin d'orage de 30 000 m³ situé sur la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Dijon-Longvic.

Part Déléataire

Somme prélevée pour le compte du délégataire. Cette somme sert à financer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur les stations d'épuration, ainsi que tous les travaux neufs, d'entretien ou de renouvellement incombant au délégataire. Cette somme est divisée en une part fixe abonnement et une part variable.

Agence de l'eau : modernisation des réseaux

Redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'aide à la modernisation des réseaux d'assainissement des collectivités locales.

RODP

Redevance d'occupation du domaine public :

- somme prélevée pour le compte de la commune concernant les canalisations empruntant le domaine communal,
- somme prélevée pour le compte de l'Etat concernant les canalisations empruntant le domaine national.

Prix du m3 d'assainissement TTC au 01/01/2010

	Prix du m3 d'assainissement en € TTC		Prix du m3 d'assainissement en € TTC
Ahuy	1,30	Longvic	1,35
Bressey-sur-Tille	1,14	Magny-sur-Tille	2,31
Bretenière	2,31	Marsannay-la-Côte	1,78
Chenôve	1,60	Neuilly-lès-Dijon	1,27
Chevigny-Saint-Sauveur	1,26	Ouges	1,84
Couternon	1,26	Perrigny-lès-Dijon	1,83
Crimolois	1,27	Plombières-lès-Dijon	1,56
Daix	1,33	Quétigny	1,24
Dijon	1,72	Sennecey-lès-Dijon	1,26
Fénay	1,85	Saint Apollinaire	1,30
Fontaine-lès-Dijon	1,68	Talant	1,78
Hauteville-lès-Dijon	2,11	Varois et Chaignot	1,25

Ahuy

Facture d'Assainissement de 120 m3 .
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,40	5,40	5,30	5,30
Collecte et transport des eaux usées	1,107	12,84	0,114	13,68
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,9021	108,252
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		148,86		147,59
T.V.A 5,5 %		8,19		8,12
Total T.T.C		157,05		155,71

Prix du m3 : 1.30 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.85 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse d'indices d'indexation des prix du contrat, en 2009.

Bressey-sur-Tille

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		129,62		130,11
T.V.A 5,5 %		7,13		7,16
Total T.T.C		136,75		137,27

Prix du m3 : 1.14 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.38 %

Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par SDEI.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Part fixe	35	35	35	35
Consommation	0,65	78	0,65	78
Part Déléataire				
Part fixe	43,38	43,38	43,18	43,18
Collecte et transport des eaux usées	0,7627	91,524	0,7594	91,13
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		263,50		262,91
T.V.A 5,5 %		14,49		14,46
Total T.T.C		278,00		277,37

Prix du m3 : 2.31 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.23 %

Commentaires :

Le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

Chenôve

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,1095	13,14	0,1095	13,14
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,4	5,4	5,3	5,3
Collecte et transport des eaux usées	0,107	12,84	0,114	13,68
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,9021	108,252
RODP communale	0,17	20,4	0,18	21,6
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		182,40		182,33
T.V.A 5,5 %		10,03		10,03
Total T.T.C		192,43		192,36

Prix du m3 : 1.60 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.04 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.41 € T.T.C

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse d'indices d'indexation des prix du contrat, en 2009.

Chevigny-Saint-Sauveur

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91
RODP communale	0,08	9,6	0,106	12,72
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		139,22		142,83
T.V.A 5,5 %		7,66		7,86
Total T.T.C		146,88		150,69

Prix du m3 : 1.26 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 2.59 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale. Hormis cette augmentation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, hors inflation.

Couternon

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91
RODP communale	0,09	10,80	0,114	13,68
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		140,42		143,79
T.V.A 5,5 %		7,72		7,91
Total T.T.C		148,14		151,70

Prix du m3 : 1.26 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 2.40 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale. Hormis cette augmentation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, hors inflation.

Crimolois

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91
RODP communale	0,08	9,6	0,116	13,9
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		139,22		144,03
T.V.A 5,5 %		7,66		7,92
Total T.T.C		146,88		151,95

Prix du m3 : 1.27 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 3.45 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale. Hormis cette augmentation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, hors inflation.

Daix

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,0457	5,484	0,0457	5,484
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42
Collecte et transport des eaux usées	0,092	11,09	0,0988	11,856
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,8972	107,664
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6
Total H.T.		152,65		150,78
T.V.A 5,5 %		8,40		8,29
Total T.T.C		161,05		159,08

Prix du m3 : 1.33 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 1.22 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse d'indices d'indexation des prix du contrat, en 2009.

Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42
Consommation	1,1162	133,94	1,1090	133,08
RODP communale	0,31	37,20	0,31	37,20
RODP Etat	0,0007	0,08	0,0007	0,08
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		197,04		196,14
T.V.A 5,5 %		10,84		10,79
Total T.T.C		207,88		206,93

Prix du m3 : 1.72 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.46 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.40 € T.T.C

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse d'indices d'indexation des prix du contrat, en 2009.

Fénay

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Part fixe	40	40	0	0
Consommation	0,15	18	0,2966	35,592
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	23,09	23,09	22,98	22,98
Consommation	0,957	114,84	1,0978	131,74
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		211,53		210,67
T.V.A 5,5 %		11,63		11,59
Total T.T.C		223,16		222,26

Prix du m3 : 1.85 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.40 %

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010. Afin d'harmoniser la structure de l'ensemble des surtaxes syndicales de toutes les communes gérées par le Syndicat Mixte du Dijonnais, le Comité syndical a décidé par délibération du 22 avril 2009, de supprimer sur la commune de Fénay la part fixe existante, et d'augmenter en contrepartie la part consommation. Ces dispositions n'entraînent pas de modification du prix global de la part Collectivité.

Il est à noter également l'instauration de la surtaxe bassin d'orage puisque la commune de Fénay est désormais raccordée à la station d'épuration eauvitale.

Fontaine-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,132	15,84	0,132	15,84
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42
Collecte et transport des eaux usées	0,0924	11,08	0,0992	11,904
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,9011	108,132
RODP communale	/	/	0,25	30
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		163,00		191,66
T.V.A 5,5 %		8,97		10,54
Total T.T.C		171,97		202,20

Prix du m3 : 1.68 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 17.58 %

Commentaires :

Il est à noter la création d'une RODP communale sur la commune de Fontaine-lès-Dijon au 1er janvier 2010.

Hauteville-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,771	92,52	0,771	92,52
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,4	5,4	5,3	5,3
Collecte et transport des eaux usées	0,107	12,84	0,114	13,68
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,9021	108,252
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		241,38		240,11
T.V.A 5,5 %		13,28		13,21
Total T.T.C		254,66		253,32

Prix du m3 : 2.11 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.53 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse d'indices d'indexation des prix du contrat, en 2009.

Longvic

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,04	4,8	0,04	4,8
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42
Collecte et transport des eaux usées	0,1322	15,86	0,1309	15,71
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,8972	107,66
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		156,74		153,95
T.V.A 5,5 %		8,62		8,47
Total T.T.C		165,36		162,42

Prix du m3 : 1.35 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 1.78 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse d'indices d'indexation des prix du contrat, en 2009.

Marsannay-la-Côte

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064
Part Déléataire				
Part fixe	5,38	5,38	5,24	5,24
Collecte et transport des eaux usées	0,146	17,52	0,142	17,04
RODP communale	0,21	25,20	0,21	25,20
Traitement des eaux usées				
C.C. Gevrey Chambertin exploitation	0,582	69,84	0,730	87,60
C.C. Gevrey Chambertin investissements	0,357	42,84	0,243	29,16
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		199,44		202,90
T.V.A 5,5 %		10,97		11,16
Total T.T.C		210,41		214,06

Prix du m3 : 1.78 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 1.73 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.56 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

Neuilly-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91
RODP communale	0,10	12	0,117	14,04
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		141,62		144,15
T.V.A 5,5 %		7,79		7,93
Total T.T.C		149,41		152,08

Prix du m3 : 1.27 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 1.79 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale. Hormis cette augmentation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, hors inflation.

Ouges

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,5117	61,404	0,5117	61,404
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,4	5,4	5,3	5,3
Collecte et transport des eaux usées	0,107	12,84	0,114	13,68
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,9021	108,252
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		210,26		209,00
T.V.A 5,5 %		11,56		11,49
Total T.T.C		221,83		220,49

Prix du m3 : 1.84 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.60 %

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Perrigny-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064
Part Déléataire				
Part fixe	5,38	5,38	5,24	5,24
Collecte et transport des eaux usées	0,146	17,52	0,142	17,04
RODP communale	0,23	27,60	0,25	30
Traitement des eaux usées				
C.C. Gevrey Chambertin exploitation	0,582	69,84	0,73	87,60
C.C. Gevrey Chambertin investissements	0,357	42,84	0,243	29,16
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		201,84		207,70
T.V.A 5,5 %		11,10		11,42
Total T.T.C		212,95		219,13

Prix du m3 : 1.83 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 2.90 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.56 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale. Le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, hors inflation.

Plombières-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par le Syndicat Mixte du Dijonnais.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,764	0,0397	4,764
Part Déléataire				
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42
Consommation	1,1162	133,94	1,1090	133,08
RODP communale	0,1522	18,26	0,1522	18,26
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		178,02		177,12
T.V.A 5,5 %		9,79		9,74
Total T.T.C		187,82		186,87

Prix du m3 : 1.56 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.50 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.40 € T.T.C

Commentaires :

On peut noter une baisse du prix du service entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, qui est due à l'évolution à la baisse des indices d'indexation des prix du contrat en 2009.

Quetigny

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91
RODP communale	0,07	8,40	0,092	11,04
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		138,02		141,15
T.V.A 5,5 %		7,59		7,76
Total T.T.C		145,61		148,91

Prix du m3 : 1.24 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 2.27 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale. Hormis cette augmentation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, hors inflation.

Sennecey-lès-Dijon

Facture d'Assainissement de 120 m3.

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91
RODP communale	0,09	10,80	0,106	12,72
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		140,42		142,83
T.V.A 5,5 %		7,72		7,86
Total T.T.C		148,14		150,69

Prix du m3 : 1.26 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 1.72 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Il est à noter l'augmentation de la RODP communale. Hormis cette augmentation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, hors inflation.

Saint-Apollinaire

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91
RODP communale	0,15	18	0,15	18
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		147,62		148,11
T.V.A 5,5 %		8,12		8,15
Total T.T.C		155,74		156,26

Prix du m3 : 1.30 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.33 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

Talant

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76
Part Déléataire				
Part fixe	5,5	5,5	5,46	5,46
Consommation	1,3662	163,94	1,4043	168,516
RODP communale	0,062	7,44	0,065	7,80
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		197,24		202,14
T.V.A 5,5 %		10,85		11,12
Total T.T.C		208,09		213,25

Prix du m3 : 1.78 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 2.48 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.71 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

Varois et Chaignot

Facture d'Assainissement de 120 m3.
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010
Assainissement				
Part Collectivité				
Consommation	0,352	42,24	0,352	42,24
Part Déléataire				
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91
RODP communale	0,0697	8,36	0,102	12,24
Organisme public				
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,13	15,60	0,13	15,60
Total H.T.		137,98		142,35
T.V.A 5,5 %		7,59		7,83
Total T.T.C		145,57		150,18

Prix du m3 : 1.25 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 3.17 %

Prix du m3 sans la RODP : 1.14 € T.T.C

Commentaires :

Hors inflation, le prix du service est resté stable entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

Encours de la dette – Budget assainissement

Etat de la dette du 01/01/2009 au 31/12/2009

Etat de la Dette – Assainissement

Récapitulation par établissement prêteur	Dette en capital		Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
	à l'origine	Au 31/12/2009		Intérêts	Capital
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	3 490 722,83 €	2 472 963,47 €	273 688,53 €	7 951,95 €	265 736,58 €
Caisse d'Epargne	4 608 889,83 €	4 200 846,21 €	278 151,18 €	159 887,08 €	118 264,10 €
Caisse des Dépôts et Consignations	28 838,32 €	3 097,43 €	3 232,48 €	340,41 €	2 892,07 €
Crédit Foncier de France	62 349,86 €	11 940,88 €	12 647,78 €	1 374,29 €	11 273,49 €
Crédit Mutuel	119 335,84 €	22 989,19 €	30 608,71 €	3 176,12 €	27 432,59 €
Banque Populaire	570 000,00 €	530 060,37 €	36 760,29 €	23 368,45 €	13 391,84 €
DEXIA CLF	744 339,29 €	534 452,24 €	66 657,55 €	28 223,91 €	38 433,64 €
Total	9 624 475,97 €	7 776 349,79 €	701 746,52 €	224 322,21 €	477 424,31 €

Le prix de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2010

Eléments relatifs au prix du mètre cube
au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit au
01.01.2010 (décret 95-635 du 6.05.1995 – article2).

Base INSEE d'une facture de 120 m3 : consommation
d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).



Prix de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} janvier 2010

	Eau Prix du m ³ en € TTC	Assainissement Prix du m ³ en € TTC	Prix total du m ³ en € TTC	Prix total du m ³ en € TTC sans la RODP
Ahuy	2,06	1,3	3,36	3,36
Bressey-sur-Tille	1,70	1,14	2,85	2,85
Bretenière	2,05	2,31	4,36	4,36
Chenôve	1,37	1,60	2,97	2,67
Chevigny-Saint-Sauveur	1,70	1,26	2,96	2,85
Couternon	1,70	1,26	2,97	2,85
Crimolois	1,70	1,27	2,97	2,85
Daix	1,78	1,33	3,10	3,1
Dijon	1,90	1,72	3,62	2,99
Fénay	2,43	1,85	4,28	4,28
Fontaine-lès-Dijon	1,92	1,68	3,61	3,61
Hauteville-lès-Dijon	1,82	2,11	3,93	3,93
Longvic	1,57	1,35	2,92	2,92
Magny-sur-Tille	2,05	2,31	4,36	4,36
Marsannay-la-Côte	1,62	1,78	3,4	2,92
Neuilly-lès-Dijon	1,70	1,27	2,97	2,85
Ouges	1,55	1,84	3,38	3,38
Perrigny-lès-Dijon	1,65	1,83	3,48	2,92
Plombières-lès-Dijon	1,50	1,56	3,06	2,72
Quétigny	1,70	1,24	2,94	2,85
Sennecey-lès-Dijon	1,70	1,26	2,96	2,85
Saint-Apollinaire	1,91	1,30	3,21	2,89
Talant	1,61	1,78	3,39	3,25
Varois et Chaignot	/	1,25	/	/

**Soit pour 1 m3 d'eau potable produit,
distribué et épuré après rejet aux réseaux d'assainissement :**

au 01/01/2010 : 3.21 € / m3 TTC

3.07 € / m³ sans RODP

Ahuy

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Collectivité	0,3706	44,47	0,3706	44,47	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,38	18,38	18,36	18,36	-0,11
Consommation	1,1970	143,64	1,1804	141,65	-1,39
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité					
Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,40	5,40	5,30	5,30	-1,85
Collecte et transport des eaux usées	0,107	12,84	0,114	13,68	6,54
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,9021	108,252	-1,82
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		385,35		382,07	-0,85
T.V.A 5,5 %		21,19		21,01	-0,85
Total T.T.C		406,54		403,09	-0,85

Prix du m3 : 3.36 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.85 %

Bressey-sur-Tille

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Déléataire					
Part fixe	17,92	17,92	18,16	18,16	1,34
Consommation	1,19	142,80	1,21	145,20	1,68
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36	-1
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91	0,83
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,063	7,61	-25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		323,34		323,88	0,17
T.V.A 5,5 %		17,78		17,81	0,17
Total T.T.C		341,12		341,69	0,17

Prix du m3 : 2.85 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.17 %

Bretenière et Magny-sur-Tille

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par SDEI.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Collectivité *					
Part fixe	6	6	6	6	0
Consommation	0,08	9,60	0,08	9,60	0
Part Déléataire					
Part fixe	44,20	44,20	43,54	43,54	-1,49
Consommation	1,2140	145,68	1,1970	143,64	-1,40
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité *					
Part fixe	35	35	35	35	0
Consommation	0,65	78	0,65	78	0
Part Déléataire					
Part fixe	43,38	43,38	43,18	43,18	-0,46
Consommation	0,7627	91,524	0,7594	91,130	-0,43
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,10	12	0,0673	8,08	-32,67
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		503,78		496,57	-1,43
T.V.A 5,5 %		27,71		27,31	-1,43
Total T.T.C		531,49		523,88	-1,43

* Syndicat des Eaux de Fauverney.

Prix du m3 : 4.36 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 1.43 %

Chenôve

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0
Distribution	0,0257	3,084	0,0257	3,084	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,64	17,64	17,26	17,26	-2,15
Production	0,6172	74,06	0,6035	72,42	-2,21
Distribution	0,1410	16,92	0,1379	16,55	-2,19
RODP communale	0,12	14,40	0,11	13,20	-8,33
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,1095	13,14	0,1095	13,14	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,4	5,4	5,30	5,3	-1,85
Collecte et transport des eaux usées	0,107	12,84	0,114	13,68	6,54
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,9021	108,252	-1,82
RODP communale	0,17	20,4	0,18	21,6	5,88
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		341,83		338,17	-1,07
T.V.A 5,5 %		18,80		18,60	-1,07
Total T.T.C		360,63		356,77	-1,07

Prix du m3 : 2.97 € T.T.C évolution par rapport au 01/01/2009 : - 1.07 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.67 € T.T.C

Chevigny-Saint-Sauveur

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Déléataire					
Part fixe	17,92	17,92	18,16	18,16	1,34
Consommation	1,19	142,8	1,21	145,2	1,68
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36	-1,11
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91	0,83
RODP communale	0,08	9,6	0,106	12,72	32,50
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,063	7,61	-25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		332,94		336,60	1,10
T.V.A 5,5 %		18,31		18,51	1,10
Total T.T.C		351,25		355,11	1,10

Prix du m3 : 2.96 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 1.10 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.85 € T.T.C

Couternon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Déléataire					
Part fixe	17,92	17,92	18,16	18,16	1,34
Consommation	1,19	142,8	1,21	145,2	1,68
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36	-1,11
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91	0,83
RODP communale	0,090	10,80	0,114	13,68	26,67
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,063	7,61	-25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		334,14		337,56	1,02
T.V.A 5,5 %		18,38		18,57	1,02
Total T.T.C		352,52		356,13	1,02

Prix du m3 : 2.97 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 1.02 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.85 € T.T.C

Crimolois

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Déléataire					
Part fixe	17,92	17,92	18,16	18,16	1,34
Consommation	1,19	142,8	1,21	145,2	1,68
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36	-1,11
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91	0,83
RODP communale	0,08	9,6	0,116	13,9	44,79
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,063	7,61	-25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		332,94		337,78	1,45
T.V.A 5,5 %		18,31		18,58	1,45
Total T.T.C		351,25		356,36	1,45

Prix du m3 : 2.97 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 1.45 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.85 € T.T.C

Daix

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Consommation	0,103	12,36	0,103	12,36	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20	-0,98
Consommation	1,197	143,64	1,1795	141,54	-1,46
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,0457	5,484	0,0457	5,484	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,760	0,0397	4,760	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42	-0,73
Collecte et transport des eaux usées	0,092	11,09	0,0988	11,856	6,91
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,8972	107,664	-2,35
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		357,03		352,88	-1,16
T.V.A 5,5 %		19,64		19,41	-1,16
Total T.T.C		376,67		372,29	-1,16

Prix du m3 : 3.10 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 1.16 %

Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
Eau					
Part Déléataire					
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20	-0,98
Consommation	1,1167	134,00	1,1072	132,864	-0,85
RODP communale	0,29	34,8	0,29	34,8	0,00
RODP Etat	0,0014	0,168	0,0014	0,168	0
Assainissement					
Part Collectivité					
Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42	-0,73
Consommation	1,1162	133,94	1,1090	133,08	-0,64
RODP Communale	0,31	37,20	0,31	37,20	0,00
RODP Etat	0,0007	0,08	0,0007	0,08	0
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		414,39		412,17	-0,53
T.V.A 5,5 %		22,79		22,67	-0,53
Total T.T.C		437,18		434,84	-0,53

Prix du m3 : 3.62 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.53 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.99 € T.T.C

Fénay

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Véolia.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Part fixe	12	12	0	0	-100
Consommation	0,5740	68,88	0,6740	80,88	17
Part Délégataire					
Part fixe	53,47	53,47	54,52	54,52	1,96
Consommation	0,967	115,93	0,9843	118,12	1,89
Assainissement					
Part Collectivité					
Part fixe	40	40	0	0	-100
Consommation	0,15	18	0,2966	35,592	98
Surtaxe bassin d'orage	0	0	0,0397	4,76	
Part Délégataire					
Part fixe	23,09	23,09	22,98	22,98	-0,48
Consommation	0,957	114,84	1,0978	131,74	14,72
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	/	/	/	/	
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		484,61		486,99	0,49
T.V.A 5,5 %		26,65		26,78	6,78
Total T.T.C		511,26		513,78	0,49

Prix du m3 : 4.28 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.49 %

Fontaine-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
Eau					
Part Collectivité	0,0915	10,98	0,0915	10,98	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20	-0,98
Consommation	1,197	143,64	1,181	141,72	-1,34
RODP communale	/	/	0,15	18	
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,132	15,84	0,132	15,84	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42	-0,73
Collecte et transport des eaux usées	0,0924	11,08	0,0992	11,904	7,44
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,9011	108,132	-1,93
RODP communale	/	/	0,25	30	
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		366,00		410,56	12,17
T.V.A 5,5 %		20,13		22,58	12,17
Total T.T.C		386,13		433,14	12,17

Prix du m3 : 3.61 € T.T.C
évolution par rapport au 01/01/2009 : + 12.17 %

Hauteville-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Collectivité	0,137	16,44	0,137	16,44	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,38	18,38	18,08	18,08	-1,63
Consommation	1,197	143,64	0,183	141,96	-1,17
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité					
Consommation	0,771	92,52	0,771	92,52	0
Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,40	5,40	5,30	5,30	-1,85
Collecte et transport des eaux usées	0,107	12,84	0,114	13,68	6,54
Traitement des eaux usées	0,9188	110,26	0,9021	108,252	-1,82
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0,0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0,0
Total H.T.		449,84		446,60	-0,72
T.V.A 5,5 %		24,74		24,56	
Total T.T.C		474,59		471,16	-0,72

Prix du m3 : 3.93 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.72 %

Longvic

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Collectivité	0,256	30,72	0,256	30,72	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,20	-0,98
Consommation	0,8410	100,92	0,8296	99,55	-1,36
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité					
Consommation	0,04	4,8	0,04	4,8	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42	-0,73
Collecte et transport des eaux usées	0,1322	15,86	0,1309	15,71	-0,95
Traitement des eaux usées	0,9188	110,260	0,8972	107,66	-2,36
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		336,76		332,42	-1,29
T.V.A 5,5 %		18,52		18,28	-1,29
Total T.T.C		355,29		350,71	-1,29

Prix du m3 : 2.92 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 1.29 %

Marsannay-la-Côte

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,64	17,64	17,26	17,26	-2,15
Production	0,6172	74,06	0,6035	72,42	-2,21
Distribution	0,141	16,92	0,1379	16,55	-2,19
RODP communale	0,25	30	0,25	30	0,00
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,38	5,38	5,24	5,24	-2,60
Collecte et transport des eaux usées	0,146	17,52	0,142	17,04	-2,74
RODP communale	0,21	25,20	0,21	25,20	0,00
Traitement des eaux usées					
CC Gevrey Chambertin exploitation	0,582	69,84	0,730	87,6	25,43
CC Gevrey Chambertin investissements	0,357	42,84	0,243	29,16	-32
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		386,45		387,52	0,28
T.V.A 5,5 %		21,25		21,31	0,28
Total T.T.C		407,71		408,83	0,28

Prix du m3 : 3.40 € T.T.C ➔ évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.28 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.92 € T.T.C

Neuilly-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Déléataire					
Part fixe	17,92	17,92	18,16	18,16	1,34
Consommation	1,19	142,8	1,21	145,2	1,68
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36	-1,11
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91	0,83
RODP communale	0,10	12	0,117	14,04	17,00
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,063	7,61	-25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		335,34		337,92	0,77
T.V.A 5,5 %		18,44		18,59	0,77
Total T.T.C		353,78		356,51	0,77

Prix du m3 : 2.97 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.77 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.85 € T.T.C

Ouges

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants)
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Collectivité					
Consommation	0,2363	28,356	0,2363	28,356	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,38	18,38	18,2	18,2	-0,98
Consommation	0,8410	100,92	0,8296	99,55	-1,36
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité					
Consommation	0,5117	61,404	0,5117	61,404	0
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,40	5,40	5,30	5,30	-1,85
Collecte et transport des eaux usées	0,107	12,84	0,114	13,68	6,54
Traitement des eaux usées STEP Dijon-Longvic	0,9188	110,26	0,9021	108,252	-1,82
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		387,92		385,11	-0,73
T.V.A 5,5 %		21,34		21,18	
Total T.T.C		409,26		406,29	-0,73

Prix du m3 : 3.38 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.73 %

Perrigny-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).

Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).

Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
Eau					
Part Collectivité					
Production	0,0277	3,324	0,0277	3,324	0
Distribution	0,1255	15,06	0,1255	15,06	0
Part Déléataire					
Part fixe	17,64	17,64	17,26	17,26	-2,15
Production	0,6172	74,06	0,6035	72,42	-2,21
Distribution	0,1410	16,92	0,1379	16,55	-2,19
RODP communale	0,28	33,6	0,28	33,6	0,00
Assainissement					
Part Collectivité					
Consommation	0,1922	23,064	0,1922	23,064	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,38	5,38	5,24	5,24	-2,60
Collecte et transport des eaux usées	0,146	17,52	0,142	17,04	-2,74
RODP communale	0,23	27,6	0,25	30	9
Traitement des eaux usées					
CC Gevrey Chambertin exploitation	0,582	69,84	0,73	87,6	25,43
CC Gevrey Chambertin investissements	0,357	42,84	0,243	29,16	-32
Organismes publics					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		392,45		395,92	0,88
T.V.A 5,5 %		21,58		21,78	0,88
Total T.T.C		414,04		417,70	0,88

Prix du m3 : 3.48 € T.T.C → évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.88 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.92 € T.T.C

Plombières-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

Part Délégataire					
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,2	-0,98
Consommation	0,7339	88,07	0,8545	102,54	16,43
RODP Communale	0,1648	19,78	0,1648	19,78	0,00

Assainissement

Part Collectivité					
Surtaxe bassin d'orage	0,0397	4,764	0,0397	4,764	0

Part Délégataire					
Part fixe	5,46	5,46	5,42	5,42	/
Consommation	1,1162	133,94	1,1090	133,08	/
RODP Communale	0,1522	18,26	0,1522	18,26	0,00

Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0,00
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0

Total H.T.		334,25		347,64	4,01
T.V.A 5,5 %		18,38		19,12	
Total T.T.C		352,64		366,76	4,01

Prix du m3 : 3.06 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 4.01 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.72 € T.T.C

Quetigny

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Déléataire					
Part fixe	17,92	17,92	18,16	18,16	1,34
Consommation	1,19	142,8	1,21	145,2	1,68
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36	-1,11
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91	0,83
RODP communale	0,07	8,4	0,092	11,04	31,43
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,063	7,61	-25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		331,74		334,92	0,96
T.V.A 5,5 %		18,25		18,42	0,96
Total T.T.C		349,99		353,34	0,96

Prix du m3 : 2.94 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.96 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.85 € T.T.C

Sennecey-lès-Dijon

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Sogedo.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Déléataire					
Part fixe	17,92	17,92	18,16	18,16	1,34
Consommation	1,19	142,8	1,21	145,2	1,68
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36	-1,11
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91	0,83
RODP communale	0,09	10,8	0,106	12,72	18
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,085	10,2	0,063	7,61	-25
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		334,14		336,60	1
T.V.A 5,5 %		18,38		18,51	1
Total T.T.C		352,52		355,11	1

Prix du m3 : 2.96 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 1 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.85 € T.T.C

Saint-Apollinaire

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

	Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
<u>Eau</u>					
Part Collectivité	0,0762	9,14	0,0762	9,14	0
Part Déléataire					
Part fixe	18,38	18,38	18,20	18,2	-0,98
Consommation	1,197	143,64	1,181	141,72	-1,34
RODP Communale	0,15	18	0,15	18	/
<u>Assainissement</u>					
Part Collectivité	0,352	42,24	0,352	42,24	0
Part Déléataire					
Part fixe	5,42	5,42	5,36	5,36	-1,11
Consommation	0,553	66,36	0,558	66,91	0,83
RODP Communale	0,15	18	0,15	18	0
<u>Organismes publics</u>					
Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0
Total H.T.		366,78		365,17	-0,44
T.V.A 5,5 %		20,17		20,08	-0,44
Total T.T.C		386,95		385,25	-0,44

Prix du m3 : 3.21 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : - 0.44 %

Prix du m3 sans la RODP : 2.89 € T.T.C

Talant

Facture type Eau et Assainissement (120 m3).
 Consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants).
 Facture établie par Lyonnaise des Eaux.

Prix unitaire janvier 2009	Montant janvier 2009	Prix unitaire janvier 2010	Montant janvier 2010	Evolution %
-------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	----------------

Eau

Part Déléataire

Part fixe	18,42	18,42	18,24	18,24	-0,98
Consommation	1,0743	128,92	1,064	127,68	-0,96
RODP communale	0,061	7,32	0,061	7,32	0,00

Assainissement

Part Collectivité

Surtaxe Bassin d'orage	0,0397	4,76	0,0397	4,76	0
------------------------	--------	------	--------	------	---

Part Déléataire

Part fixe	5,5	5,5	5,46	5,46	-0,73
Consommation	1,3662	163,94	1,4043	168,516	2,79
RODP communale	0,062	7,44	0,065	7,80	4,84

Organismes publics

Agence de l'eau : préservation ressource eau	0,06	7,2	0,06	7,2	0
Agence de l'eau : lutte pollution	0,19	22,8	0,19	22,8	0
Agence de l'eau : modernisation des réseaux	0,13	15,6	0,13	15,6	0

Total H.T.	381,90	385,38	0,91
T.V.A 5,5 %	21,00	21,20	0,91
Total T.T.C	402,91	406,58	0,91

Prix du m3 : 3.39 € T.T.C
 évolution par rapport au 01/01/2009 : + 0.91 %

Prix du m3 sans la RODP : 3.25 € T.T.C